FOEN IZELLA

Bulletin n° 37 JUIN 2011

SOMMAIRE

Assemblée générale P2
La justice et les bretons P5
L'hôtel Menez-Frost P8
Pleuven – L'occupation du Mésolithique moyen P14
Les iles des Glénan vues par André Guilcher P21
L'origine et la signification de « Fouesnant » et « Beg-Meil P42
Possessions de l'abbaye de Sainte Croix P44L
Les armoiries des familles nobles de Saint-Evarzec P50
Courrier des lecteurs P53

Dossier : les « Morts pour la France » de Saint-Evarzec P54

Comité de rédaction du bulletin : le conseil d'administration. Responsable de la publication : Jean René CANEVET jrcanevet@hotmail.com

Maquette : Charlotte CORNEC

Secrétariat : Yvonne NICOLAS 65, route de Kerhall

29 950 Clohars Fouesnant Tél 02 98 57 22 73

Site internet : www.foenizella.com

I.S.S.N. : 1165-3000 dépôt légal : Juin 2011.

Reproduction interdite sans autorisation et mention spéciale d'origine. Tous droits réservés

Couverture : *« La cueilleuse de Goëmon »*, Tableau de A. Guillou

ASSEMBLEE GENERALE 21 MARS 2011 PLEUVEN

Le président Jean-René Canévet ouvre l'assemblée en remerciant les personnes présentes d'être venues nombreuses, témoignant ainsi de leur soutien et de leur intérêt pour l'association. Il transmet les excuses d'un certain nombre de membres, qui ne pouvaient assister mais ont fait parvenir leurs pouvoirs. Jean-René fait part avec regret du décès de *Mr Pierre Hervé*, adhérent de **Foën Izella** dès l'origine et rédacteur des nombreux articles bilingues Breton /Français parus dans le bulletin.

Le Président fait une synthèse rapide de la vie de l'association et de ses activités pendant l'année écoulée, puis rappelle l'ordre du jour ainsi que les interventions prévues de *Claude Fagnen et d'Annick Le Douget*.

Le rapport d'activité, par la secrétaire, Yvonne Nicolas.

A partir de l'assemblée générale constitutive, en I986, c'est ce soir la 25è AG. Depuis la dernière AG de mars 2010, le conseil d'administration s'est réuni 5 fois : Le 8 avril, Le 14 juin, le 27 septembre, le 7 novembre, le 31 Janvier 2011. Nous comptons 135 adhérents à jour de leur cotisation ; une cinquantaine de personnes assistent ce soir à l'AG, et 51 pouvoirs ont été enregistrés.

Les différentes animations auxquelles l'association a participé :

- - Présence à la réception organisée par le Musée départemental breton pour l'inauguration du *Musée Emile Simon au Manoir du Squividan*.
- - à l'inauguration du Salon des peintres de la marine à Bénodet (Musée du Bord de mer »), ainsi qu'au vernissage de l'Expo de peinture de Clohars-Fouesnant.
- - Les fêtes de l'été : Les deux Pardons *du Drennec* (Stand des *Amis de la chapelle*).
- - *La Fête de Kerbader*, où Charlotte nous avait réservé une place de choix.
- - Le Forum des associations à Fouesnant, début septembre (On souhaiterait participer aux forums des différentes communes du canton, mais ceux-ci ayant lieu le même jour partout, c'est problématique ...)
- - *Les Journées du Patrimoine*, les I9 et 20 septembre, à Clohars (chapelle du Drennec).
  A Fouesnant, chapelle de Sainte Anne, il faut mentionner le travail considérable réalisé par *Josette Renault et Charlotte Cornec*, pour la mise au point d'une remarquable exposition de *Paramantique* (étonnante collection de vêtements sacerdotaux possédée par le Presbytère de Fouesnant).
- - Fin septembre : Nous avons accompagné la Société Archéologique du Finistère dans sa visite du *Manoir-Musée du Squividan*, et du *site du Château de Bodinio*. *Annick Le Douget et Pierre Lescot* ont apporté, pour **Foën Izella**, leurs commentaires érudits.
  Ces diverses animations et manifestations permettent à l'association de se faire connaître, nouer de nouveaux contacts, diffuser ses publications ... Par ailleurs, nous répondons tout au long de l'année, dans la mesure de nos connaissances, à de nombreuses questions ayant trait à l'histoire locale : Toponymie, généalogie, documentations diverses demandées par des particuliers, des étudiants, voire des services municipaux ou autres ...
  L'essentiel de l'activité de l'association- celle qui a le plus d'impact sur les adhérents- reste la production des bulletins :
  En 2010, a été mis au point le « *Spécial Gouesnac'h* », qui rassemble l'essentiel des articles parus sur cette commune, de 1987 à 2009 ; une grande place est réservée aux articles

écrits par *Fred Savary*. Ce recueil de 228 pages a eu beaucoup de succès sur Gouesnac'h, grâce aux *Amis du Vieux Gouesnac'h* et à la Mairie, qui en ont fait une belle promotion. Nous venons à leur demande d'en faire un nouveau tirage.

En juin 2010, le **bulletin N°35** ; en décembre, **le N°36**. Nous avons dû faire un tirage supplémentaire de **ce N°36**, car l'article de Jean-René sur **Beg-Meil** a eu un grand succès. Notons aussi, en le remerciant, que **François Cosquéric**, membre de **Foën Izella** et correspondant local pour **Ouest-France**, nous fait beaucoup de « pub » par ses très bons articles dans le journal à la parution des bulletins. Rappelons aussi le Site Internet de Foën **Izella**, www.foenizella.com**,** créé et géré par Jean-René, qui annonce le bulletin dès sa parution.

Nous avons également fait un retirage du **« Spécial Fouesnant »,** le plus gros de nos **« spéciaux » (310 pages),** toujours demandé.

C'est bien évidemment la production du bulletin qui représente l'activité principale de l'association : la recherche historique, la documentation et illustration, la rédaction des articles, la correction et mise en page numérisée; ensuite l'assemblage, la reliure, la distribution aux abonnés et les expéditions ... tout cela est le travail d'une petite équipe de bénévoles.

Enfin, il faut mentionner le travail important réalisé par Mr Fagnen pour l'élaboration d'une bibliographie aussi complète que possible des écrits concernant le Pays Fouesnantais, dont il va nous parler tout à l'heure.

Le bilan financier par Eliane Goardet, trésorière :

Le bilan d'exploitation de l'année est positif, les finances sont très saines. L'association s'auto-finance grâce aux adhésions, aux ventes de bulletins, et au bénévolat de l'équipe. Le montant de l'adhésion, avec le service des deux bulletins annuels reste inchangé (15€) ; par contre le prix à la vente du bulletin est porté à 10 €.

Les rapports d'activité et financier sont approuvés à l'unanimité. Le renouvellement du Tiers sortant :

Le tiers sortant est représenté par les membres élus ou réélus en 2008 **: René Bleuzen, Jean-René Canévet, Eliane Goardet, Gilbert Lennon,** qui se représentent. Le nombre de membres au Conseil d'administration n'étant pas limité, un appel à nouvelles candidatures est lancé, sans résultat. Le tiers sortant est réélu à l'unanimité.

Projets et orientations : *Le Président rappelle les projets que l'association souhaiterait mettre en œuvre : Le recensement du petit patrimoine rural du Pays Fouesnantais (ruines de moulins, lavoirs, fontaines, fours à pain...) et l'histoire anecdotique qui parfois s'y rattache ; Mr Fagnen a réalisé une « fiche type » qui, accompagnée d'une photo, faciliterait l'identification de l'élément retenu. Un programme de visites : Les chapelles ? les châteaux ?(les journées du patrimoine ont en cela pris le relais !) Le moulin Chef du Bois ? Les sites « naturels » du Pays Fouesnantais ? Les menhirs ? tout cela suppose une organisation par des bénévoles compétents, et nous ne sommes pas nombreux ni toujours disponibles. Cependant, quelques visites vont être programmées, en relation avec Guy Rannou et le groupe de recherches historiques de la Forêt-Fouesnant*

Un appel aux personnes ou familles possédant des documents d'archives familiales, qui pourraient être d'un grand intérêt pour l'histoire locale ; ils seraient numérisés par nos soins, et rendus à leurs propriétaires.

M. Claude Fagnen, ancien archiviste départemental, membre de l'équipe Foën Izella, a entrepris l'élaboration d'une bibliographie méthodique du Pays Fouesnantais. Ce soir, aidé pour la projection par Charlotte Cornec, il nous présente sur écran le document numérisé ; un exemplaire « papier » circule également dans l'assistance. Ce recueil, qui rassemble pour le moment 200 références (livres, articles, études, publications diverses... concernant les 7 communes du canton), classées par auteurs et par thèmes, sera déposé à la médiathèque de Fouesnant et mis en ligne sur le site de Foën Izella. C'est là une première étape, car plus de 1000 autres références attendent classement et numérisation ; aussi bien le travail sera en perpétuel remaniement, puisque d'autres références sont toujours à découvrir et de nouvelles apparaissent régulièrement, ne serait-ce que les articles de notre bulletin. M. Fagnen, utilisant le système « WORD », explique les contraintes et la lenteur de la numérisation ; M. Pierre Lescot, adhérent à Foën Izella, intervient, préconisant « EXCEL ». Après réflexion, Claude Fagnen estime que le tableur «excel » est inadapté pour une bibliographie raisonnée, laquelle nécessite une classification par matières.

Mme Annick Le Douget, historienne, nous entretient ensuite d'un sujet peu connu et rarement abordé, bien que passionnant: La situation dramatique des justiciables bretons, jugés par un tribunal dont ils ne parlaient ni ne comprenaient la langue. Le texte d'introduction de l'article de Annick Le Douget, paru dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère : « La Justice et les Bretonnants dans le Finistère de la Révolution à la fin du 19è siècle », sera inclus dans le « Foën Izella » N°37.

Le Président remercie les adhérents, les intervenants, ainsi que la Municipalité de Pleuven pour son accueil, et invite chacun à se retrouver amicalement autour d'un verre de cidre ... de Fouesnant !

Yvonne Nicolas

Assemblée générale du 21 mars 2011

Annick LE DOUGET

LA JUSTICE ET LES BRETONNANTS DANS LE FINISTERE DE LA REVOLUTION A LA FIN DU 19E SIECLE.

Dans ma recherche sur la violence en milieu rural dans le Finistère au XIXe siècle, je m'attache à faire revivre l'ordinaire de la population paysanne, celui des sans-voix, laissés généralement dans l'ombre. La parole de l'accusé, de sa famille ou du témoin, que je traque dans l'archive judiciaire, est l'étoffe même de ma recherche. Mais subsiste toujours une incertitude, celle de l'authenticité, de la justesse des mots tels qu'ils ont pu être employés et tels que je les retrouve consignés dans les actes de justice et les auditions, préoccupation d'autant plus justifiée que la population rurale finistérienne pratique en grande majorité sa langue bretonne au cours du XIXe siècle. Cette parole recueillie sur le gril judiciaire passe finalement au travers d'un double tamis : un tamis social, celui du magistrat ou du greffier transcrivant les auditions, mais ceci est propre à l'ensemble de la justice rendue en France, et un second tamis, celui de la traduction de la langue d'usage en un français obligé. C'est cette réflexion sur la justice française face à la langue bretonne, et sur le Breton bretonnant face à sa justice, que je souhaite vous exposer ici à partir d'éléments glanés lors de mes recherches.

L'interprète : une institution ancienne

Inutile de revenir sur le fait que le breton, à la différence de l'occitan par exemple, n'a été employé à aucune période de l'histoire, par l'appareil administratif ou judiciaire, et ne bénéficie d'aucun accès à la pratique administrative, "*même au Moyen Âge, même avant l'incorporation officielle au Royaume de France en 1532, même au plus petit échelon"*, *résume le linguiste Courouau*. C'est au latin puis au français que l'on recourt avant que l'ordonnance de Villers-Cotterêts, en 1539, ne prescrive le principe de la langue française pour l'ensemble des actes publics, et notamment judiciaires. Pour les révolutionnaires, l'usage du français,"*la langue de la liberté*", est consacré comme unique et invariable dans cette République une et indivisible, renvoyant ainsi les citoyens non francophones, soit quand même près de la moitié des Français, à régler leurs problèmes par eux-mêmes. Cette préoccupation prend tout son poids dans le Finistère où plus de 90% des habitants de la campagne ne parlent que le breton à la veille de la Révolution.

Sous l'Ancien Régime, l'Ordonnance de 1670 détermine la manière dont on doit procéder dans le cas d'un justiciable ne parlant pas le français :

"*si l' accusé n' entend pas la langue française, l' interprète expliquera à l' accusé les interrogatoires qui lui seront faits par le juge, et au juge les réponses de l'accusé ; et sera le tout écrit en langue française, signé par le juge, l'interprète et l'accusé"*.

Une règle toujours respectée

Les divers textes de procédure pénale du XIXe siècle maintiennent cette règle d'un interprète oral de droit pour les non-francophones, pendant l'instruction et le procès même si le magistrat ou le greffier parle la langue du cru. Elle est toujours scrupuleusement respectée sous peine de nullité de la procédure. L'accusé doit pouvoir assister aux débats *"avec l'intelligence de ce qui se passe et ce qui se dit",* assure le législateur. Néanmoins, l'on imagine bien que, dans ce contexte, le criminel reste souvent spectateur de son propre procès.

Il ne comprend pas les opérations de tirage du jury, le réquisitoire de l'avocat général, ni les plaidoiries : la traduction sommaire ne lui est faite que s'il le demande expressément. S'ajoute encore à cet obstacle linguistique la difficile compréhension des termes juridiques... L'accusé doit avoir une confiance aveugle en ses juges...

Conséquences sur la marche d'un procès

Les observations des magistrats sur les procès avec interprètes portent essentiellement sur deux points : l'allongement de la durée des audiences et le risque d'erreur des traductions. Le problème est crucial devant la cour d'assises de Quimper au XIXe siècle où, selon quelques sondages opérés par Fanch Broudic, la majorité des comparants, accusés ou témoins, doit avoir recours à l'interprète : c'est le cas de 70% d'entre eux dans les années 1811, et toujours de 57% en 1890.

Les plaintes des présidents d'assises sur l'alourdissement des audiences sont récurrentes. Ce marathon judiciaire est préjudiciable à la concentration des jurés et des magistrats, ainsi que le déplore en 1839 le président Robinot de Saint-Cyr, à l'issue d'une session de deux semaines où ont été jugées 23 causes, soit trois affaires par jour en moyenne :

"*Dans les départements où l'on ne parle que le français, dit-il, ce nombre de causes n'a rien de remarquable, mais en Bretagne, et plus particulièrement dans le Finistère, les débats sont toujours plus longs. Rien ne s'y fait sans l'assistance d'un interprète... Non seulement alors les débats se prolongent mais les formalités se multiplient en tel nombre qu'il est à craindre que par lassitude, les jurés ne puissent pas donner à l'instruction l'attention qu'elle mérite. Il n'est qu'un moyen pour remédier à ce mal, c'est une prompte et bonne expédition des affaires"*.

Et l'on imagine aussi sans mal la fatigue des interprètes. Ceux-ci doivent capter le message de l'accusé ou du témoin dans toute sa subtilité, et faire passer autant les mots que les idées. La tâche de l'interprète de la cour d'assises de Quimper, où sont jugés des accusés de l'entier département avec des parlers bretons différents, est des plus lourdes et des plus délicates.

Par ailleurs, le risque d'erreur dans les traductions est stigmatisé par quelques magistrats, et notamment par les conseillers bretonnants, à l'instar d'Huon de Kermadec, qui vient souvent présider les assises finistériennes dans les années 1825-1830. Après un procès de 1826, ce dernier assure :

"*J'ai senti combien il m'eût été difficile de faire parler près de cent témoins si je n'avais parlé la langue bretonne. Il y a mille choses qui échappent à la sagacité de l'interprète le plus intelligent"*. En 1828, il dit encore : "*Je ferai observer que, parlant le bas-breton, j'ai été à même plus que personne de remarquer des mauvaises traductions qui peuvent causer de graves erreurs*".

L'interprétation de bretonnismes crée encore des malentendus dont l'impact sur la peine peut être considérable. Ainsi, dans une affaire d'empoisonnement perpétrée à Scaër en 1838, la femme Danielou, une belle-mère peu amène à l'égard de son gendre dont elle craint la force, avait dit la veille du crime, "*c'est un terrible homme mais il s'adoucira »*. "Je dois ajouter ici, explique le magistrat, que cette expression *« il s'adoucira* » signifie en langue bretonne *« il s'affaiblira »*. Ces menaces semblaient annoncer plutôt un projet de mort", dit-il,

c'est-à-dire que l'on peut y relever la préméditation, circonstance aggravante, mais c'est une interprétation que conteste la défense.

Les magistrats déplorent enfin les acquittements survenus à la suite de divergences ou d'inexactitudes dans les témoignages recueillis sans interprète au moment des faits. Ainsi en 1858, à l'origine de l'acquittement d'un nommé Struillou, accusé d'attentats à la pudeur sur des fillettes, se trouve notamment la déposition du commissaire de police de Pont-l'Abbé, qui avait reçu les plaintes.

"Il a le malheur de ne pas savoir le breton", dit le président des assises, *"et il avait mal compris les réponses que lui avaient fait d'abord les enfants et avait confondu certaines dates et certains faits"*.

Quelles ont été les solutions préconisées par les magistrats confrontés à ces problèmes et ces risques ? Peu nombreuses en vérité ! L'une d'elles passait par un traitement plus rapide des affaires, c'est-à-dire réduire la durée des auditions. Mais ce procédé n'a-t-il pas fait obstacle aux droits de la défense ? Une autre proposition consistait à créer un corps d'interprètes fonctionnaires en Basse-Bretagne, pour sélectionner les plus habiles d'entre eux. Néanmoins cette suggestion coûteuse, qui avait été rejetée sous la Révolution, n'aura pas davantage de suite ici dans les années 1830 malgré les réclamations réitérées de plusieurs présidents d'assises au ministre. L'interprète breton n'est donc pas un professionnel, même si les tribunaux s'attachent le plus souvent les services d'un interprète habituel disponible, de qualité reconnue, comme un instituteur, un retraité de l'armée, etc. Assimilé à un expert ordinaire, il doit avoir plus de 21 ans et prête serment avant chaque audition *"de bien et fidèlement traduire les éléments du débat"*.

Malgré le développement de l'instruction dans le monde rural finistérien dans le dernier quart du XIXe siècle, les interprètes resteront des figures familières des palais de justice finistériens jusqu'à la Seconde guerre mondiale.

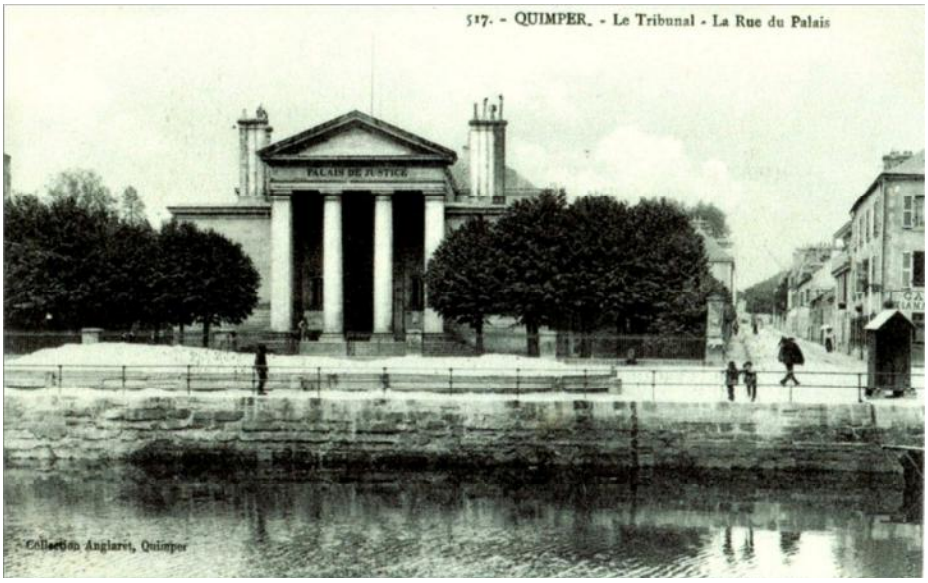

Carte postale du Palais de justice de Quimper

René Bleuzen

L'HOTEL MENEZ-FROST A VECU

Au temps de Pierre Cornec

L'hôtel Menez-Frost à Bénodet était, sans conteste, le genre d'hébergement dont on peut rêver pour un séjour de vacances, de vrai repos, de calme. Au milieu d'un parc arboré, les échos de la circulation, pourtant toute proche, ne parvenaient pas. Cependant, le portail de sortie à peine franchi, les résidents étaient à proximité de tous commerces et services : alimentation, coiffure, banque, pharmacie, ou encore la poste ou la mairie.

Le porche monumental de l'entrée dans la propriété

Une situation exceptionnelle au centre d'un bel urbanisme, des espaces publics que les municipalités ont toujours soignés pour le plaisir du visiteur... ajoutez à ceci pour le promeneur, un remarquable sentier du bord de mer, depuis l'anse de Penfoul jusqu'au grau de la mer blanche, après avoir dominé les pontons de la plaisance qui se sont construits des deux côtés de l'estuaire, admiré les Vedettes à l'ancre, les plages, les phares ...(seule la pointe dénommée « propriété Chausse » échappe -illégalement- à la servitude littorale et dissimule au promeneur la vue du large). Avant même d'aborder l'histoire de l'hôtel Menez- Frost, on peut dire qu'il se situait dans un environnement très valorisant.

Si on se reporte au nom de la parcelle de terre « Menez Frost », on est amené à se demander si ce ne fut pas plutôt un espace négligé, en un temps où le tourisme était encore inconnu. En effet, « menez » est la traduction bretonne de « montagne » ou « sommet » et désignait une terre haute et aride ; et « frost » (frostachou au pluriel) a longtemps été utilisé pour désigner ces terrains vagues, inexploités, non clos et en friches, que l'on rencontrait souvent dans le passé, et dont les riverains se servaient pour des dépôts de matériaux, ou encore récoltaient ce qui y poussait pour les litières. (voir Foën Izella, bulletin N° 23, page 60).

Le nom « Menez-Frost » est cité par monsieur Marcou, architecte-urbaniste de la commune, dans une étude sur l'historique de l'urbanisation, pour désigner la propriété et ses superbes

plantations, démembrée dans l'après-guerre. (voir Foën Izella, bulletin N° 4 ou aussi le « Spécial Bénodet »)

Même avec ce nom bien breton : « Menez frost », cet hôtel n'est pas un des plus anciens de la commune. Le plus ancien est sans conteste, selon les vieux bénodétois et les professionnels, l'hôtel Le Clinche, dans lequel le Maire de l'époque, Jean-Marie Friant, logea les trois religieuses enseignantes venues ouvrir la première école de Bénodet et y prodiguer des soins aux malades. Ce fut l'hostellerie du port, qui était une étape forcée pour cause de marée, que les bateaux devaient parfois attendre pour remonter l'Odet, allant livrer leurs cargaisons au Corniguel.

Il n'est pas non plus le plus important , celui-ci étant dénommé tout simplement « Le Grand Hôtel », qui connut des années fastes avec la venue des artistes parisiens ou celle des plaisanciers britanniques qui faisaient un détour par Bénodet pour venir déguster tout spécialement, dit-on, un « homard à l'armoricaine » . Lorsque la famille Boissel l'a vendu, il est devenu « L'Abbatiale ».

Menez-frost n'est pas une exception

Plusieurs de ces hôtels ont (ou avaient) une enseigne que les propriétaires estimaient commerciale, adaptée à leur situation, ou qui rappelait leur histoire ; ou tout simplement pour une identité, indispensable à leur inscription sur un document d'appel de la clientèle. C'est ainsi que nous avons (ou avions), l'hôtel de Bretagne, du Finistère, de Cornouaille, de la Plage, et bien d'autres. Ce dernier cité, réquisitionné pendant la grande guerre pour recevoir les blessés, est devenu ensuite, avec monsieur et madame Jacq, médecins, la clinique « Ker- an-Aod », plusieurs fois agrandie et adaptée, qui à son tour disparaît et fait place à un chantier important où se bâtit en ce moment un complexe d'appartements résidentiels.

D'autres établissements ont leur histoire particulière, comme l'hôtel Ker-Moor (dont la proximité avec la mer explique le nom) qui fut d'abord la résidence de monsieur Koechlin ; celui-ci, réfugié à Bénodet par temps de guerre, avait sans doute pensé un instant finir ses jours en Bretagne... Ou encore « Le Minaret »,(aujourd'hui devenu le siège d'une affaire privée), dont l'histoire a la saveur d'un conte de fée commençant ainsi :

« Il était une fois » un chirurgien urologue de grande valeur, Maurice Heitz-Boyer, inventeur de nouveaux instruments d'intervention chirurgicale, qui était chef de clinique à Paris. A la demande du général Lyautey, résident de France au Maroc, le chirurgien accepta de se rendre dans ce pays pour opérer le Glaoui, pacha de Marrakech, grand ami de la France, dont le séjour à Paris était susceptible d'être mal pris par la population marocaine. Le Pacha fut opéré avec succès et en fut très reconnaissant à monsieur Heitz-Boyer. Le docteur devint propriétaire d'une vaste orangeraie et disposa d'argent qui lui permettait d'avoir une belle résidence en France. Il choisit pour l'implanter, le bord de mer à Bénodet qu'il avait découvert au cours de vacances dans la famille de son épouse, Madeleine Deveille, à Ergué- Armel. Il y fit bâtir cet édifice sur un plan typique des pays musulmans. Le Glaoui participa aux travaux en envoyant une équipe d'ouvriers carreleurs-décorateurs dont les réalisations sont encore admirées, à l'intérieur, comme à l'extérieur du bâtiment. La belle villa fut baptisée « Kermadalen », du prénom de l'épouse du chirurgien. Pendant plusieurs années, ils y ont accueilli les personnages importants de la société parisienne... Une chambre spéciale avec vue sur la mer était aménagée pour le Pacha.

En 1940, à l'arrivée des troupes allemandes d'occupation, Maurice Heitz-Boyer, craignant pour sa sécurité, quittait la France pour le Maroc où il a terminé sa vie et est décédé dans sa propriété en 1951. Sa veuve vendit ensuite la villa Kermadalen, et le nouveau propriétaire, monsieur Lozach, en fit l'hôtel qu'il baptisa « Le Minaret », rappelant ainsi l'origine de la construction. A l'hôtel fut ensuite adjoint le café « L'Alhambra ». L'hôtel a été vendu et il est devenu le siège d'une société privée.

Retour à Menez-Frost :

Après cette brève excursion dans la richesse hôtelière de Bénodet, nous revenons à Menez-Frost, qui a aussi son histoire. Simone Cavalin a écrit sur ce sujet un article inséré dans notre bulletin Foen Izella N°23 de Juin 2004 : Quelques pages très documentées sur la construction du « château » de Monsieur Levainville, ancien Préfet du Finistère, par monsieur Joseph Bigot, architecte départemental et diocésien, dont le nom est surtout attaché à la réalisation et aux transformations des édifices publics et religieux.

En 1985 je rencontrais Pierre Cornec, propriétaire de l'hôtel, et un extrait de notre entretien était publié dans le journal « Le Télégramme » du 27 juin, que je résume :

« Bénodet est réputé pour sa capacité hôtelière et l'excellence de ses installations ; elles ont connu des périodes fastes, des années difficiles, et nous assistons maintenant à une transformation profonde de la profession. Des établissements disparaissent, d'autres se façonnent pour emboiter le pas à la nouvelle demande, sinon pour la devancer.

Menez-Frost, hôtel de prestige 3 étoiles NN, est un de ces derniers. Le patron a senti le vent et il s'est lancé dans l'aventure du tourisme moderne. Mais Pierre Cornec n'en est pas à ses premiers pas dans la vie. Issu d'une famille paysanne de Plogonnec, il fait de solides études, qu'il arrête pour se lancer dans le commerce, ouvrant une boucherie à Quimper.

« Le Château ». C'est sous ce nom que les anciens bénodétois désignaient la Maison de Maître que fit construire monsieur Levainville, ancien Préfet du Finistère. Cette bâtisse cossue fut construite pour être la demeure d'été de la famille, qui habitait alors à Paris. Elle y venait en vacances jusqu'à la guerre de 39/45. Les troupes allemandes d'occupation s'y installèrent, et on raconte encore que l'un de leurs cavaliers fit à son cheval l'honneur du salon de la résidence, pour montrer à ses admirateurs qu'il avait la maîtrise de sa monture, jusqu'à lui faire gravir la douzaine de marches de granit de l'escalier qui y mène.

Les escaliers de granit montrent que monsieur Levainville n'a pas lésiné sur les moyens pour agrémenter sa belle résidence.

Les années qui suivent la libération sont riches de projets et de bouleversements. Pendant que la famille Levainville songe à vendre sa propriété, le tourisme reprend ses droits et les Quimpérois n'ont d'yeux que pour Bénodet. Des commerçants avisés reluquent « le château » et son vaste parc, envisageant d'y installer un « Casino » pour accueillir la clientèle de la station balnéaire.

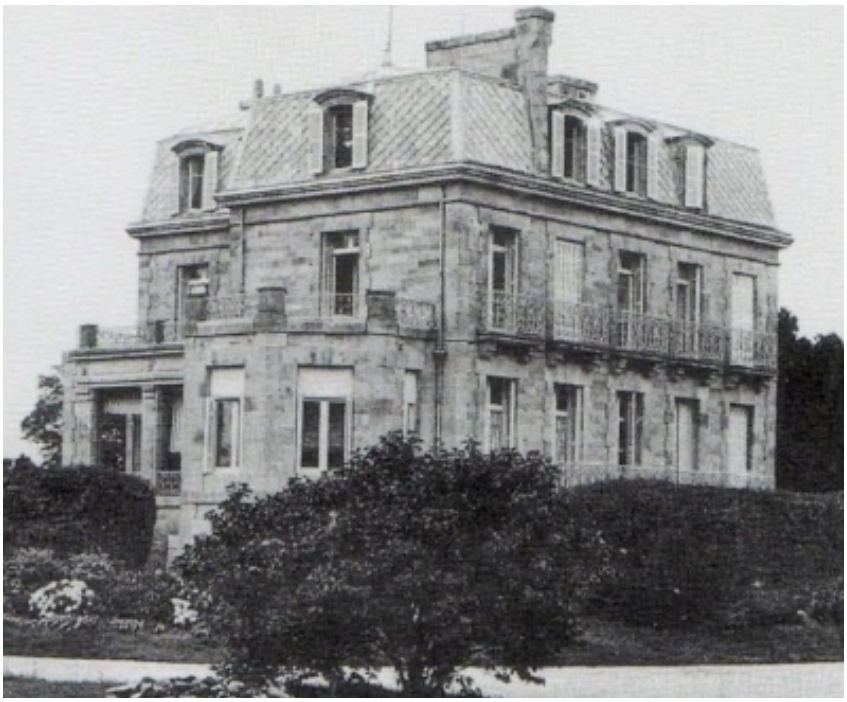

La villa Menez Frost en 1910

Nous étions en 1946. Quatre commerçants quimpérois se groupent et négocient l'achat de la propriété. Mais l'idée d'un casino fait long feu et l'union se défait, faute d'objectif commun bien précis. Pierre Cornec était de cette équipe. Tandis que ses collègues se défilent, il racle ses fonds de tiroirs, recherche des emprunts et achète seul la propriété qui fait plus de 2 hectares, en pleine agglomération. Mais il lui faut faire face aux échéances : Il revend comme parcelles à bâtir toute la façade Nord de la propriété, où on trouve maintenant les commerces et artisans de la rue Charcot.

Un hôtel de six chambres et restaurant

Le « château » n'avait pas été ménagé par les militaires d'occupation. Il fallait donc au nouveau propriétaire commencer par les travaux intérieurs. Il aménagea dans l'immédiat un hôtel de six chambres confortables, plus une salle de restaurant et un dancing qui attira tout de suite la jeunesse quimpéroise. Il rendit à la propriété le nom de « Menez-Frost », trouvé sur un document ancien et qui lui parut original.

Mais l'hôtel n'avait pas de clients durant la mauvaise saison, et Pierre Cornec qui débordait d'activité créait une fabrique d'agglomérés qui furent très demandés dans les années 50, où les maisons individuelles sortaient de terre comme des champignons.
Cette fabrique apporta de l'argent à Pierre Cornec, mais quelques années de ce métier lui suffirent, et il préféra se donner entièrement à sa profession d'hôtelier. Dès lors les réalisations, transformations et l'apport d'éléments de confort et de loisirs se succèdent à Ménez-Frost.

Les transformations et extensions se succèdent.

En 1960, il fait construire un nouvel immeuble de 25 chambres. Huit ans plus tard il ajoute à la première extension, une aile de capacité égale. Avec, en plus, une belle salle à manger qui jouxte la demeure initiale. Quelques années encore, c'est une galerie de détente, entièrement vitrée, sous la lumière tamisée des grands arbres du parc ; puis une piscine chauffée s'ajoute au confort.

La « villa » Menez Frost dans les années 1960

En 1972, toujours pour apporter plus de confort, de nouveaux équipements de loisirs et attirer une clientèle aisée, Menez-Frost aura un court de tennis, un sauna, une salle de billard et une salle de ping-pong. La même année verra la construction d'un autre bâtiment qui est aménagé pour cinq suites, dans le grand standing 4 étoiles.

1984, un grand bond en avant.

Ce sera sa propre expression : « nous faisons un grand bond en avant ». 1984 sera effectivement très importante pour le «Menez-Frost » de Pierre Cornec. C'est l'année de sa décision de faire construire un nouveau bâtiment moderne, répondant aux normes exigées pour la tenue des congrès, colloques, séminaires et autres réunions des milieux d'affaires. Les salles sont équipées, sonorisées. Il y a 18 chambres confortables ; garage de voitures en sous- sol et restaurant autonome. L'idée a été mûrement réfléchie : notre hôtelier bâtisseur en confie la gestion à son petit-fils Eric qui a fait des études hôtelières et a des références de grands établissements parisiens et suisses. Il souligne qu'avec d'autres hôtels ayant déjà pris la même option (Ker-Moor, par exemple), Ménez-Frost va contribuer à faire de Bénodet, superbement servie par son climat et son environnement, un pôle d'attraction pour le tourisme moderne et les rendez-vous d'affaires.

La dernière construction de Pierre Cornec, destinée à accueillir les réunions d'affaires (colloques, séminaires, etc...)

Je concluais mon papier : « Pierre Cornec, d'origine paysanne, la septantaine franchie, est toujours aussi disert et souriant Il donne l'impression de grande satisfaction de sa réussite dans sa participation à l'expansion du tourisme à Bénodet. Sans formation commerciale mais très industrieux, il est venu à l'hôtellerie par le hasard, un enchainement de faits où il a su saisir la main que lui tendait le destin. Ses capacités ont été reconnues. Durant cinq années, il a présidé le Syndicat d'Initiative de Bénodet. Il a siégé pendant six ans à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper, à la commission de l'hôtellerie, créée à son arrivée.

En I985 encore, avec son épouse en petite santé, il ambitionne de remettre à ses enfants un outil de travail performant et de voir l'établissement qu'il a créé, ouvert au public pendant huit mois de l'année. Et il rejoint là le vœu des autres commerçants : réunir les conditions pour que Bénodet exploite sa potentialité et qu'ils travaillent tout le long de l'année.

Mais nul n'est prophète en son pays ! A Bénodet comme ailleurs, les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Le porche en granit du pays de la propriété est toujours en place ; mais l'enseigne « Menez-Frost » que la voûte a supportée, a depuis longtemps disparu. Les années qui ont suivi le départ de notre hôtelier ont complètement bouleversé les habitudes et les comportements des vacanciers. L'hôtellerie de plein air a pris une telle ampleur qu'elle a largement dépassé les capacités d'accueil de l'hôtel traditionnel (avec pension complète). Sans entrer dans les circonstances et les causes des décisions des héritiers de Pierre Cornec, on raconte que les dernières installations, créées précisément pour assurer la rentabilité de l'ensemble, auraient été les premières remises en cause. Ne réunissant pas la clientèle visée , elles auraient pu les conduire à estimer qu'ils avaient un meilleur parti à tirer de l'ensemble de Menez-Frost, qui ne figure donc plus sur la liste des hôtels de Bénodet.

Gilbert Lennon

Pleuven – Zone de Pen Hoat Salaün

une occupation du Mésolithique moyen. (extraits du rapport Inrap de Septembre 2010)

Dans le cadre du projet de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), sur une emprise de 14 ha au lieu dit Pen hoat Salaün, sur la Commune de Pleuven, un diagnostic archéologique a été prescrit en Mai 2006.
Réalisé en Septembre et Octobre 2007 par deux archéologues de l'Inrap (Institut National des Recherches Archéologiques Préventives), il a consisté à creuser 158 tranchées de 3 mètres de large sur une longueur de 10 à 72 mètres et d'une profondeur moyenne de 0,40 à 0,50 m, à l'aide d'une pelleteuse à chenilles munie d'un godet lisse. Au total c'est une surface de 10 187 m2, soit 8% des surfaces de la ZAC qui a été fouillée.

A l'exception de quelques éléments épars attribuables au Néolithique (un anneau en schiste et un tesson à décor de boutons au repoussé), et de quelques trous de poteau en partie centrale de l'emprise, l'essentiel des résultats concerne une occupation antérieure datée du Mésolithique moyen, localisée en bordure nord-est de la zone étudiée sur un léger versant orienté nord (cf zonage vert).
Les caractères typologiques et technologiques du mobilier Mésolithique étudié permettent de le placer dans le groupe culturel de Bertheaume (groupe culturel défini dans les années 1970 à partir d'un ensemble de sites finistériens et notamment de celui de ce nom sur la rade de Brest). Cette entité se développe dans le Finistère au début du Mésolithique moyen et se caractérise par la présence d'armatures microlithiques caractéristiques.
Le Mésolithique commence 10 000 ans avant J-C, et succède au Paléolithique. Le néolithique suit entre 8000 et 4000 ans avant J-C. La période mésolithique est caractérisée par des innovations techniques et c'est aussi l'époque ou, en lien avec un climat plus tempéré en Europe, l'homme de cueilleur devient chasseur, grâce à l'utilisation d'outils (armatures microlithiques souvent en silex, fixées sur de l'os ou du bois). Le groupe de Bertheaume mis à l'origine en évidence dans quatre sites mésolithiques à partir de la spécificité des armatures utilisées, est aujourd'hui représenté sur 35 sites environ dans l'Ouest.

Un complément de fouilles, sur cette aire spécifique est donc décidé en Décembre 2007 et elles seront réalisées dans le second semestre 2008 sur une surface d'environ 5000m2.

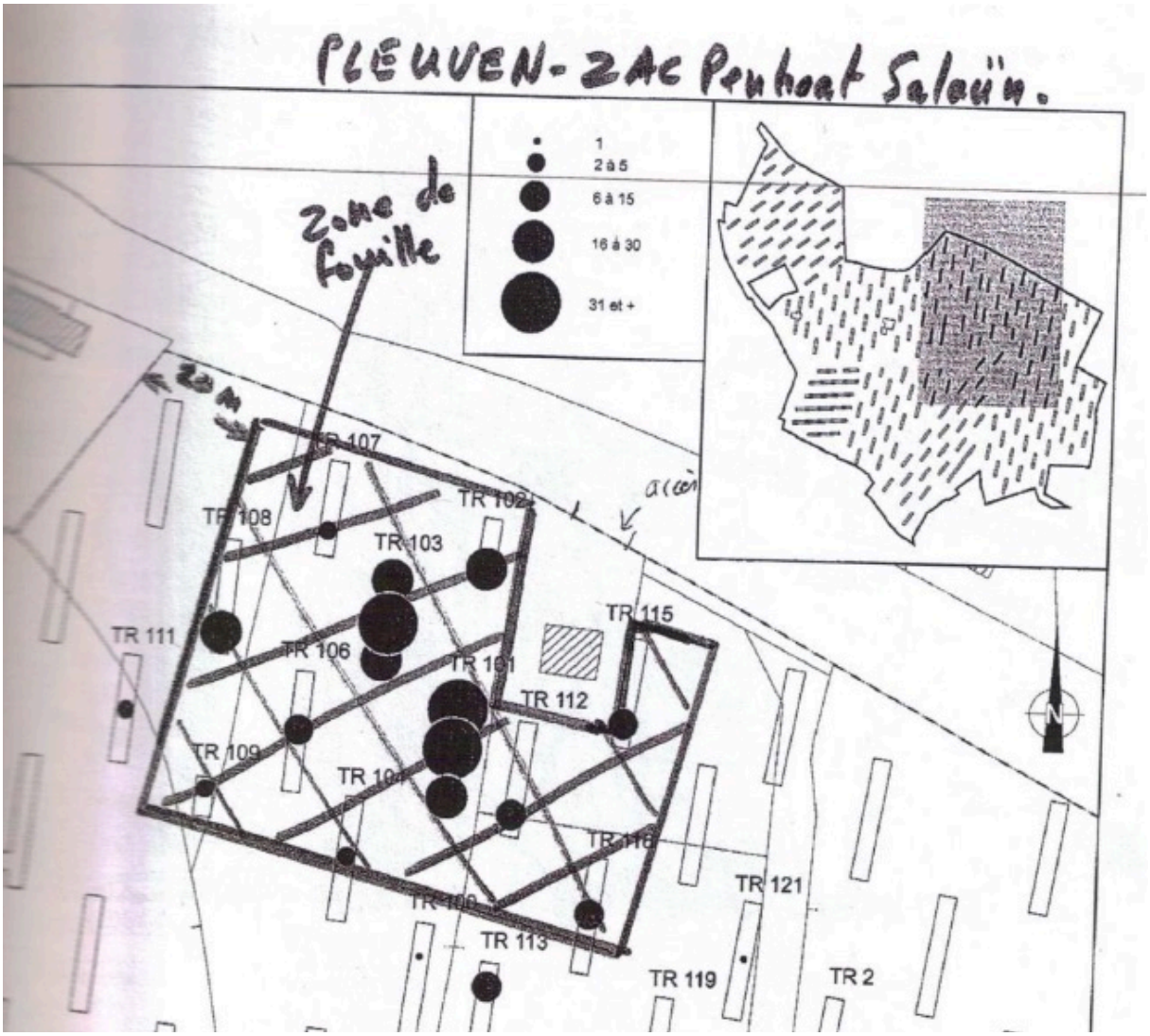

Comme le souligne le rapport final d'opération de l'Inrap, la fouille d'envergure réalisée à Pen Hoat Salaün n'a certes livré aucun résultat spectaculaire pour la préhistoire, comme des structures, des amas de taille ou des niveaux archéologiques scellés. Néanmoins, elle permettra d'avancer dans la compréhension des populations nomades et des premiers agriculteurs.

Implantation du site : Elle est significative des sites du groupe de Bertheaume, où la préoccupation semble être de dominer un large panorama, aux dépens de l'accès à l'eau douce par exemple. Le site de Pen Hoat Salaün est établi au sommet du versant nord du point le plus haut de cette zone. La vue s'ouvre alors largement vers le nord/nord ouest et elle tourne résolument le dos au sud et aux domaines littoraux. Il s'agit d'embrasser un large paysage jusqu'aux montagnes noires. Ce sont davantage les feux des villages lointains que l'on perçoit tandis que l'on donne à voir aux autres son propre campement. Comme d'autres zones plus élevées sur la colline auraient procuré un panorama identique, le motif de cette implantation pourrait être l'existence d'une source importante, plus bas sur ce versant, l'existence d'affleurements rocheux, ou encore une très légère dépression autorisant la circulation des eaux lors d'intempéries. Une autre possibilité, invérifiable, serait la présence d'un bois de noisetiers particulièrement prolifique à proximité.

Les coquilles de noisettes brûlées comme marqueur primordial du Mésolithique moyen : La présence massive de coquilles de noisettes brûlées reflète un aspect fondamental des économies de cette période. Si certains chercheurs ont en effet posé l'hypothèse d'une

ème
économie spécifique autour du noisetier pour le 8 millénaire avant JC, sans apporter

cependant de preuves archéologiques, il faudra sans doute intégrer cette observation récurrente de lits discontinus de coquilles brûlées dans nos modèles de fonctionnement des populations de chasseurs cueilleurs. S'agit-il d'une pratique particulière de conservation pour disposer de réserves très protéiques et caloriques pour l'hiver ? S'agit-il d'un mode culinaire particulier sans souci d'accumulation, ou plus simplement l'habitude de jeter au feu ce genre de déchet ? Les éléments recueillis à Pen Hoat Salaûn restent ténus pour avancer dans les réponses, mais l'importance numérique des vestiges et leur récurrence sur tous les sites de cette période, ne vont pas dans le sens de la dernière hypothèse. Toutes les coquilles brûlées sont de période mésolithique et sont consommées en grande partie par les hommes et les femmes du groupe de Bertheaume.

Une absence de structures : L'absence de structures en creux et de structures foyères est décevant, mais c'est la première fois que l'on en a une confirmation très nette pour un site du groupe de Bertheaume, puisque le décapage a intéressé une surface large autour de la concentration de silex taillés. Il faut bien pourtant expliquer les coquilles de noisettes brûlées. Elles ont été brûlées sans doute sur des foyers à plat, sans aménagement, qui n'ont pas été conservés.
L'absence de structures pérennes est pourtant peut être indicatrice de la fonction de l'habitat dans un réseau économique, et du degré de mobilité important des groupes humains à l'époque. Pen Hoat Salaûn invite donc les archéologues à explorer des mondes mésolithiques beaucoup plus complexes que les images d'Epinal ressassées.
L'économie des matériaux lithiques : Les territoires d'acquisition des roches, que ce soit celles destinées aux outils coupants ou au macro-outillage, sont nettement tournés vers les galets du littoral, ce qui est étonnant, vu la situation du site. Il domine en effet un des rares endroits de Bretagne (de la baie de La Forêt à la baie de Douarnenez), où du grès éocène taillable a été détecté. Des plaques de grès lustrés ont été signalées au lieu dit « moulin du pont » à Pleuven lors des travaux du rond point. Les dalles ont aujourd'hui disparu, mais il reste des grès grossiers sur les parcelles alentour, érigées par exemple en menhirs. Un autre gisement de grès éocènes existe à 1760 mètres au nord ouest du site au lieu dit « Kercou ».
ème
Lorsque l'on sait qu'à la fin du 9 millénaire, le niveau de la mer était plus bas
d'environ une trentaine de mètres (ce qui repousse le rivage au-delà de l'archipel des Glénan), et donc que la commune de Pleuven n'était pas péri littorale mais continentale, il faut alors imaginer des groupes bien plus mobiles que ceux du Mésolithique, pour s'approvisionner sur le littoral en galets de silex , en galets de micaschiste ou de grès quartzite. Il faudra aussi comprendre le rôle de la baie d'Audierne dans l'approvisionnement en roches, car seule cette zone livre aujourd'hui suffisamment de galets de silex pour alimenter un débitage.
Technologie et typologie lithique : La connaissance des processus de fabrication de l'outillage de pierre du groupe de Bertheaume bénéficie très largement de cette fouille, qui livre un mobilier important (24400 pièces taillées et du macro outillage). Cependant, il faut noter une grande hétérogénéité des dates qui peut induire autant de passages différents au cours de la préhistoire. Les armatures identifiées ne dépareillent quand même pas dans le concert des industries du groupe de Bertheaume. Il s'agit de lamelles étroites (2mm) à un bord ou deux bords abattus, de triangles scalènes assez courts, de pointes à deux bords abattus et

bases brutes, au moins deux fois plus longues que larges. Les outils communs sont répertoriés comme suit : grattoirs (16%), éclats denticules (11%), pièces esquillées (10%), autres outils aménagés (9%), outils à posteriori (54%).
S'il n'est pas possible d'associer, suite à une datation par le radiocarbone, une industrie à une date, de fortes présomptions existent tant pour le groupe de Bertheaume que pour le Néolithique ancien.
Le site de Pen Hoat Salaün : La structure globale des armatures à Pen Hoat Salaün s'insère sans peine dans le cortège classique du groupe de Bertheaume. Il se distingue au sud et au Nord Ouest du Mésolithique moyen du Morbihan, au Nord, des groupes d'Ille et Vilaine et du Cotentin. Les caractères généraux de l'industrie Bertheaume présentent des ressemblances morphologiques indéniables avec les industries Sauveterriennes (Sud Ouest de la France) du Mésolithique ancien et du début du Mésolithique moyen. Mais le vaste espace entre le Finistère et le Sud du Massif Central est un sérieux contre argument à l'intégration du groupe de Bertheaume dans le Sauveterrien. Il existe par ailleurs des divergences comme la diversité des types de pointes dans le groupe de Bretagne et sur l'absence de pointes de Sauveterre. Il faut donc admettre que le premier n'est pas l'extension septentrionale d'une même vaste culture. La convergence technique est une hypothèse nouvelle. Les deux groupes seraient engagés dans une miniaturisation de leurs outillages et ils possèdent un fonds commun : triangles scalènes et lamelles à dos. L'outillage commun et même le débitage sont très semblables au Mésolithique ancien et moyen et les entités diffèrent par la typologie de quelques types d'armatures. Leur cartographie révèle des territoires culturels de la dimension d'un Département actuel. Mais tout nous échappe encore sur le fonctionnement de ces sociétés et de leur économie, la consommation de noisettes étant l'unique et dérisoire information dont on dispose pour caractériser l'alimentation.
Une suite ? : Il reste à produire une analyse détaillée du macro outillage, d'un point de vue fonctionnel, mais aussi pour déterminer l'origine des roches utilisées. De même, l'analyse technologique concernant les rythmes du débitage devra être affinée. Ces travaux pourrait être menés au printemps 2011 et déboucher sur une publication du Site sous la forme de plusieurs articles mettant en valeur la complexité des processus taphonomiques et les particularités techniques des industries de Bertheaume et les éléments inédits du Néolithique ancien et du premier âge du Fer.
Autres découvertes : Des tessons de céramique épars ont été recueillis sur le Site, qui dateraient du Néolithique ancien, début du Néolithique moyen,entre 4700 et 4500 av J-C. Le mobilier céramique est composé de 404 tessons ou éléments de forme (6764 grammes). L'ensemble a toutes les caractéristiques d'un rejet simultané de récipients constituant une partie de vaisselier. Il s'agit d'un vase de stockage, d'un récipient tronconique entier et d'écuelles segmentées. On note aussi un tesson d'un récipient en pâte semi grossière richement orné d'incisions mousses formant un damier, type de registre décoratif tout à fait original.

Une perle en ambre de type «perle annulaire» garde son mystère. Une seule découverte identique a été faite en France, dans la Nièvre, et en contexte funéraire. Une pièce métallique d'une vingtaine de centimètres de long pour environ six de large, mais très corrodée, n'a pas livré non plus sa nature ni son origine. Ces éléments pourraient dater de la fin du premier âge du Fer (750 à 400 av J-C).

Le matériel poli recueilli se compose d'un fragment de grande lame polie et de deux fragments d'anneaux en pierre. Ces trois pièces étaient déconnectées les unes des autres sur le Site. Il est apparu que l'un des anneaux ainsi que le fragment de lame polie, avaient été façonné dans des matériaux rares.

L'anneau disque (diamètre externe 12,7 cm, interne 7,2 à 7,3 cm, largeur de la couronne 2,6 à 3 cm, épaisseur 0,82 cm) est en serpentinite (minerai dominant proche de la lizardite). Sa facture très soignée ainsi que son polissage à glace en font un objet socialement valorisé. L'origine de telles serpentinites pourrait être alpine, mais d'autres anneaux en serpentinite ont été découverts dans le Golfe du Morbihan. En l'état actuel des choses, aucun caractère discriminant ne permet de choisir entre une roche locale ou exogène.
Le second fragment d'anneau est en schiste ardoisier, très feuilleté, de couleur gris bleuté, type de matériau commun dans tout le massif armoricain.
Le fragment de lame polie correspond à une grande hache, qui devait dépasser largement les 15 cm. Elle serait du type Bégude repolie dont on connaît très peu d'exemplaires aussi large que celui de Pleuven. Elle est faite de schiste à muscovite et à sillimanite et pourrait avoir été importée de la péninsule ibérique puis repolie sur place. L'association entre ce fragment de lame polie et les fragments d'anneaux disques n'est pas démontrée en toute rigueur, mais est loin d'être invraisemblable.

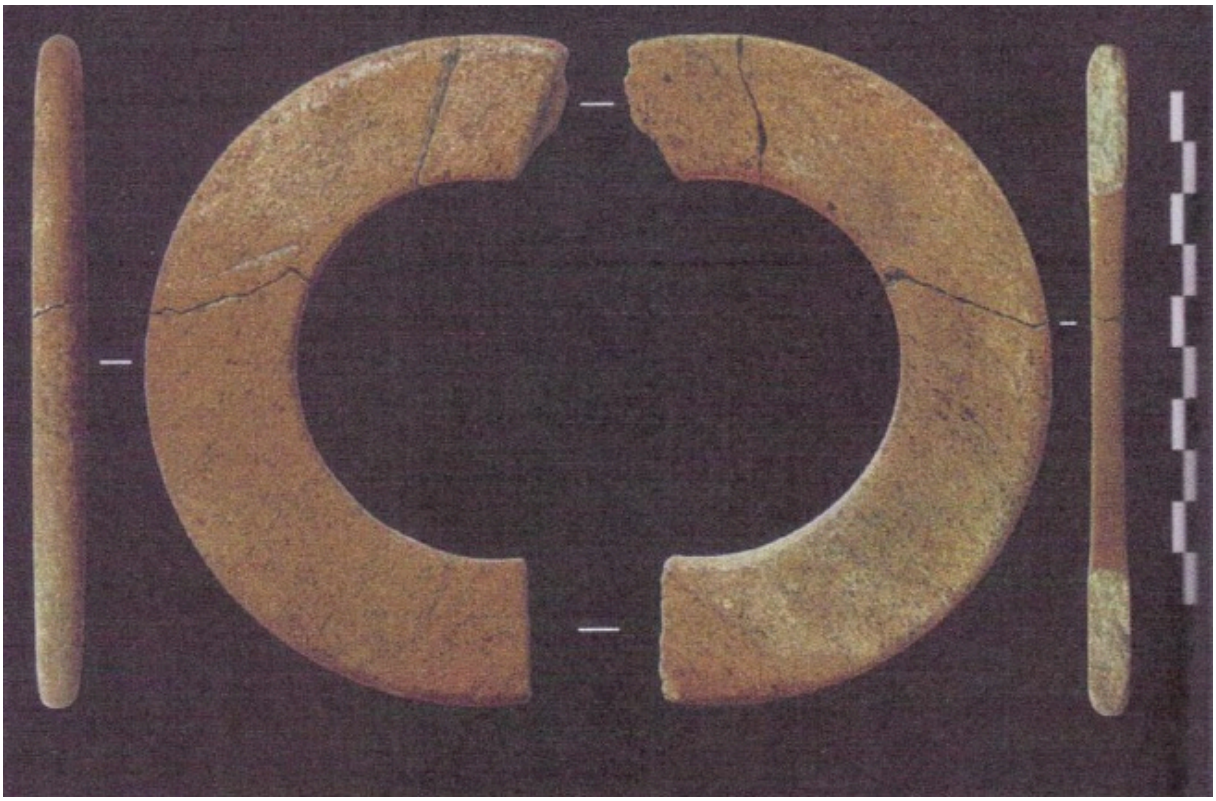

Anneau-disque en serpentinite de Pen Hoat Salaün (Photo H.Paitier)

Le rapport complet (247 pages) de l'opération de fouille archéologique, daté de Septembre 2010, réalisé par l'Inrap Grand Ouest, sous la direction d'Eric Nicolas et Grégor Marchand est disponible à la Mairie de Pleuven pour consultation.

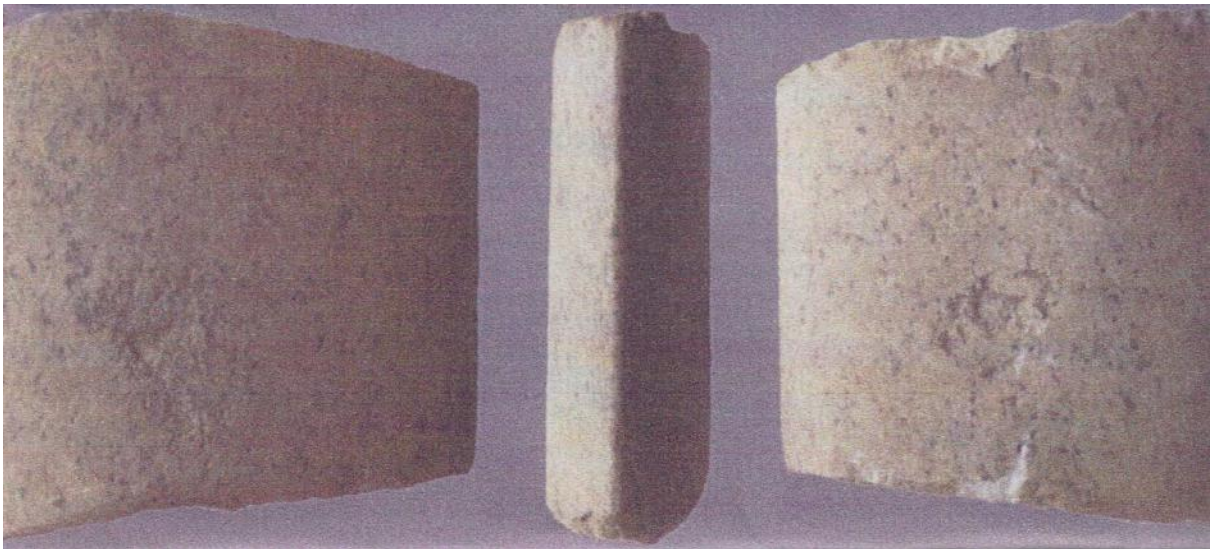

Fragment de lame polie (photo H.Paitier)

exemple de galets allongés – Nucleus et grattoirs circulaires (photos H.Paitier)

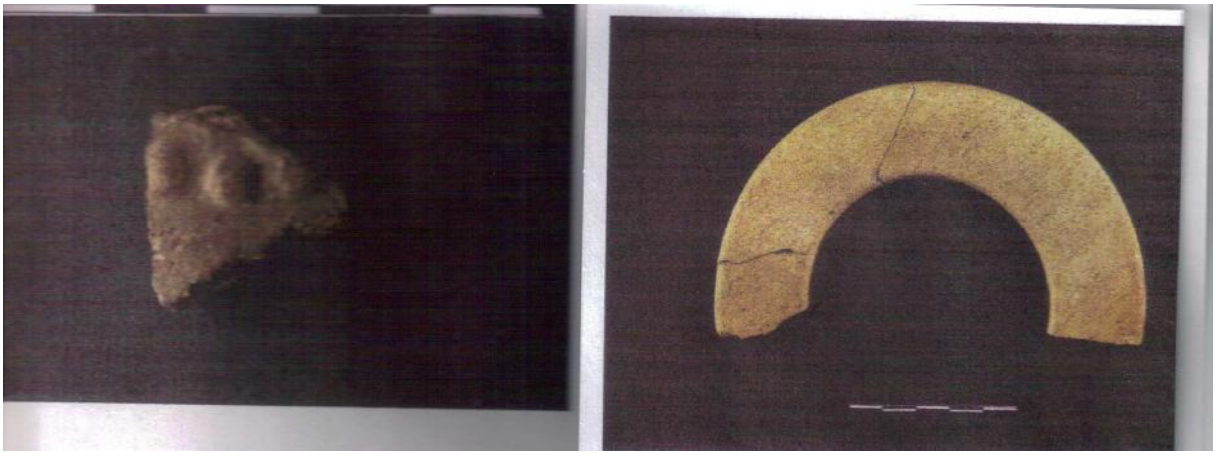

Tesson décoré de boutons au repoussé - fragment d'anneau (photos H.Paitier)

L'environnement archéologique sur la Commune de Pleuven

La carte archéologique recense 8 indices de site sur la Commune de Pleuven. Un menhir au Moulin du Pont et l'allée couverte de Parc Ar Goarem attestent la présence d'une occupation du Néolithique. Une carrière de hornblendite sise au lieu dit Noguellou pourrait avoir été exploitée dès cette époque. Cette roche très particulière a également servi au façonnage d'objets plus récents comme les statuettes découvertes sur le Site de Paule et datées de l'âge du Fer.
Le coffre funéraire de Coat Men Hir témoigne quant à lui d'une occupation du secteur à l'âge du Bronze. Sa proximité avec un projet d'aménagement a donné lieu à un diagnostic archéologique en 2004. Cette opération a permis de mettre à jour un vaste système d'enclos de l'âge du Fer et de la période gallo-romaine. La datation de l'indice d'occupation repéré au lieu dit Le Rest est également à rattacher à cette dernière période. Enfin, deux mentions concernant la découverte de dépôts métalliques attribuables à l'âge du Fer viennent compléter cet inventaire. L'un se situe au lieu dit Kerliverien, le second un dépôt de haches à douilles à Parcou Pen Hoat Salaün.

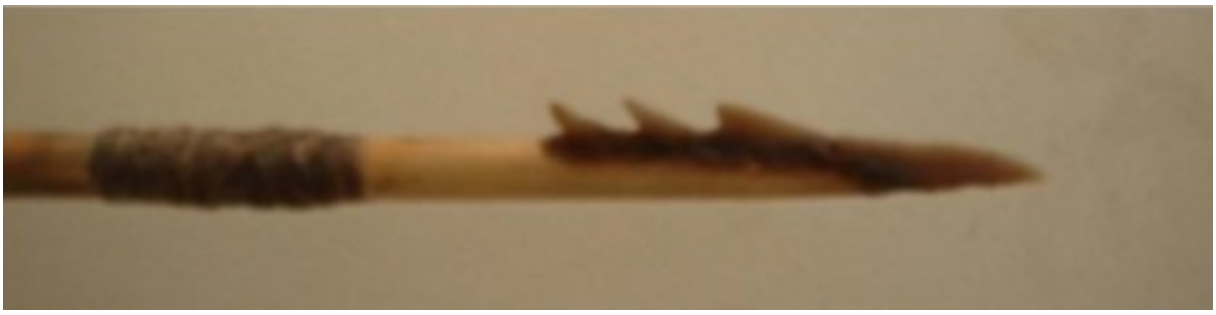

Pointe de flèche reconstituée (penhoat salaün)

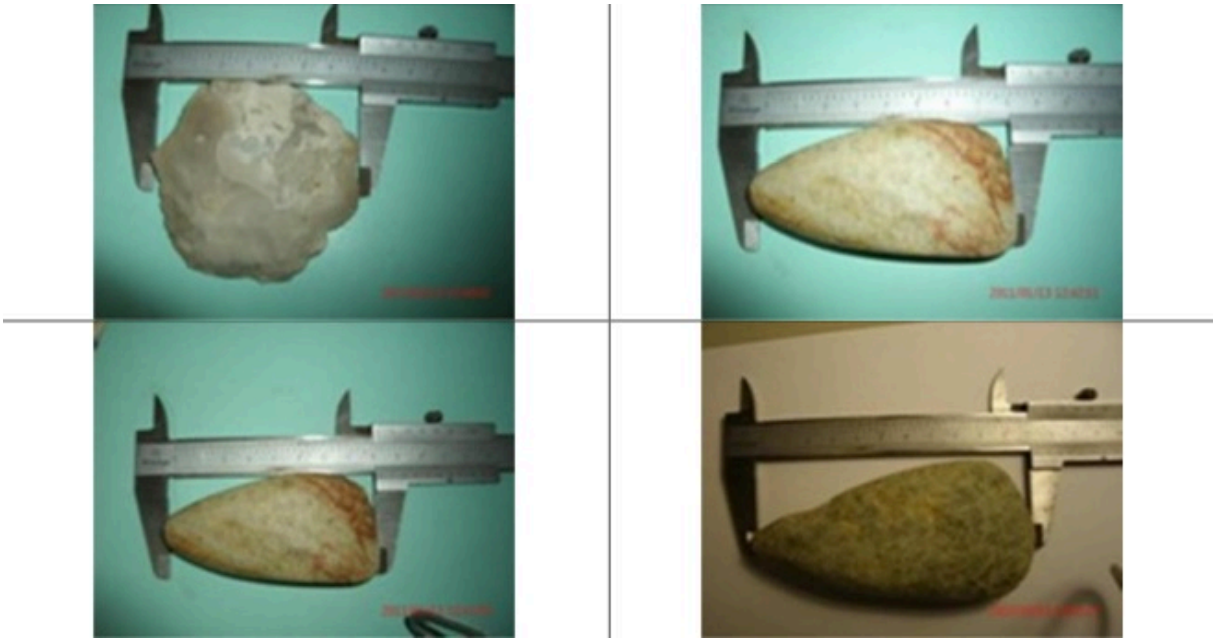

Divers outils trouvés sur la commune (photos mairie de pleuven)

Jean René CANEVET

LES ILES GLENAN ET LES ILOTS MOLENAIS VUS PAR ANDRE GUILCHER EN 1936

Étude comparée de la vie sur ces îles et la récolte du goëmon

Cet article reprend un exposé que fit André Guilcher devant le Cercle universitaire de Brest en octobre 1936, alors qu'il était en fin d'études. Il le présente sous une forme de balade, menant le lecteur depuis les îlots de la mer d'Iroise, principalement du plateau molénais (Béniguet, Trielen, Quéménès, Balanec, Bannec, Lédénès, Lytiry...) jusqu'aux Glénan. Il fait une description sans concession de ses observations.

Les photos des Glénan, prises par André Guilcher lui-même, en Août 1936, sont en rapport avec l'exposé fait au cercle universitaire ; (elles ne sont pas de très bonne qualité). L'article de presse est extrait de la dépêche de Brest du 7 octobre 1936.

André Guilcher est né à Brest le 19 mai 1913 et décède dans la même ville le 4 décembre 1993. Professeur à Nancy, à Brest et à la Sorbonne où il était titulaire de la chaire d'hydrologie marine et fluviale, il avait acquis une renommée mondiale.

En 1948 il soutient sa thèse de doctorat d'Etat sur «*le relief de la Bretagne méridionale de la baie de Douarnenez à la Vilaine»,* pour laquelle il reçoit le prix Charles Maunoir, de la Société de Géographie. Il était membre du Conseil de perfectionnement de l'Institut d'Océanographie, Directeur régional de « Norois ». Il est aussi membre des comités de direction de « Marine Géology », « Progress in Physical Géography », du « Journal of Costal Research » et membre de la section Flamande de l'Académie Royale des Sciences de Belgique.

De nombreux prix lui sont attribués : prix d'Océanographie en 1959, Grand Prix de la Société de Géographie 1986, lauréat du Prix Gay de l'Académie des Sciences, médaille d'or de l'Institut d'Océanographie.

C'était un spécialiste de la Morphologie littorale et sous-marine, l'Hydrologie marine et continentale, la Géographie de la mer et plus spécialement la Bretagne (doc. internet éducation.fr).

L'exposé reprend, pour une meilleure compréhension, l'ensemble de l'étude des îlots de la mer d'Iroise, avec la vie des brûleurs de goëmon, et la partie consacrée aux Glénan.

«Il n'entre pas dans mon intention d'évoquer devant vous aujourd'hui les aspects des îles finistériennes qui s'appellent Ouessant, Molène et Sein. A coup sûr, ces terres offrent au préhistorien, au géographe ou simplement au touriste, un vaste champ d'étude et mille sujets d'étonnement ou d'admiration, non pas seulement par leur sauvagerie, mais aussi, ce que l'on sait moins, par une certaine variété dans leurs genres de vie. Ouessant n'est pas Sein ou Molène. Perchés sur leurs hautes falaises ou blottis dans la dépression médiane de Lampaul, les Ouessantins ou plutôt les Ouessantines -les hommes en effet naviguent au commerce- négligent les ressources de la pêche, par un paradoxe curieux, à l'inverse des îliens de Sein et du Molénais qui tirent de l'Océan toute leur subsistance. Mais une causerie entière ne suffirait pas à vous entretenir de ces îles dont chacune renferme une population de plusieurs milliers d'habitants. Je me contenterai, aujourd'hui, d'évoquer devant vous les paysages et les genres de vie des autres îlots finistériens que beaucoup d'entre vous ont vus sans doute, mais que peu ont visité en détail, car ni vapeur ni bateau-poste à moteur n'y conduit.

Si vous vous êtes arrêtés en un point de la cote léonarde, entre la pointe Saint-Mathieu et Porspoder, sans doute avez-vous remarqué, au Sud de la haute terre d'Ouessant et de l'agglomération molénaise aplatie sur son île ronde et basse surmontée de son sémaphore, un

troupeau d'îlots, confondus les uns avec les autres, et que couronnent souvent les lourdes fumées d'un blanc grisâtre des brûleries de goëmon.

CERCLE UNIVERSITAIRE

7 Xbre 36

ILOTS

FINISTÉRIENS

I. — LA CONFERENCE

Comme tous les organismes vivants, le Cercle universitaire fait un appel aux jeunes; à côté des conférenciers qu'il met chaque année à contribution, il s'efforce de faire connaître au public brestois des jeunes gens appelés au plus brillant avenir, et que passionnent les problèmes de l'esprit : M. André Guilcher est de ceux-là. Sa première séance a beaucoup plu; il ne se préoccupe pas encore d'orner sa pensée d'un revêtement somptueux, mais il tient à cœur de dire des choses vraies, qu'il a personnellement vérifiées, et de les dire simplement. Il n'est pas allé loin pour trouver un sujet; c'est dans un rayon de moins de 150 kilomètres qu'il nous a conduits, et pourtant ses notions curieuses nous ont paru aussi passionnantes que les découvertes de lointaines explorations. Sa diction est nette et claire, l'intérêt ne faiblit jamais : au total, un début rempli de magnifiques promesses.

M. Guilcher a laissé de côté l'étude d'Ouessant, de Molène et de Sein, qui sont des îles, pour ne s'attacher qu'aux seuls îlots que ne visite aucun service régulier de vapeurs. De la côte léonarde, entre la pointe Saint-Mathieu et Porspoder, on aperçoit, au sud de la haute terre d'Ouessant et de l'agglomération molénaise, aplatie sur son île ronde et basse, et surmontée de son sémaphore, un troupeau d'îlots, confondus les uns avec les autres, et que couronnent souvent les lourdes fumées d'un blanc grisâtre des brûleries de goëmon; ce sont les îles du plateau molénais: Béniguet, Morgol, Lyhry, Quémenès et Lédinez, Trielen, Bannec et Ranalec. M. Guilcher les situe d'abord sur la carte, puis nous invite à les explorer. L'océan, toujours en travail, sape aujourd'hui ces petites terres qu'il a autrefois édifiées.

Rien ne semblait appeler l'homme dans ces îlots, exposés de plein fouet aux vents du large, et couverts seulement d'une herbe rase, environnés d'ailleurs de hauts-fonds dangereux. Un fermier vit pourtant dans les plus grands d'entre eux, avec des vaets, qui sont généralement de mauvais sujets, interdits de séjour dans leur commune, et qui acceptent de travailler les maigres champs de seigle ou de pommes de terre, de récolter et de brûler du goëmon pour fabriquer de la soude.

Compte rendu de la conférence d'André Guilcher le 7 octobre 1936, au Cercle universitaire de Brest.

La belle saison voit arriver de bien curieux immigrants, sur une flottille de minuscules bateaux, sortes de grands canots aux coques uniformément goudronnées : ce sont les paysans de Plouguerneau et de l'Aber-Wrach, les « pigouilliers ». Ils n'hésitent pas à sortir par les temps les plus durs. Ils arrivent dans les îles au début du printemps, avec une charrette démontée et un cheval; ils sont deux à bord, s'installent à terre dans des cahutes en pierres sèches, hautes d'environ 1 m. 50, sans fenêtre, recouvertes de tôle ondulée ou de bâches goudronnées que retiennent de grosses pierres. L'intérieur de cet abri surprend souvent par sa propreté. Quand le temps le permet, le pigouillier part couper le goëmon, néglige les algues d'estran, trop pauvres en iode, et récolte les laminaires. Il part à marée descendante, mouille en un endroit propice, et fauche les précieuses plantes sous-marines. Lorsque le bateau est plein, on va l'échouer dans une grève tranquille et, à l'aide de la charrette, on le décharge; on étale alors le goëmon sur la dune, pour le faire sécher. Plus tard, on le fera brûler dans de grands trous oblongs creusés dans la terre et garnis de grosses pierres. Tous les 15 jours, un bateau se détache de la flottille et va sur le continent chercher les provisions nécessaires à la subsistance des exilés: on l'appelle, ambitieusement, le « courrier ».

On a vu jadis la soude se vendre jusqu'à 1.800 francs la tonne. Aujourd'hui, le prix en est tombé à 500 ou 600 francs. Le métier ne nourrit plus son homme. Les récents décrets qui ont supprimé le contingentement de l'iode ont porté un coup mortel à ces moissonneurs obscurs si dignes d'intérêt.

Franchissons l'Iroise, traversons le Raz de Sein, pour nous arrêter à l'archipel des Glénans. Le promeneur qui débarque au Loch est frappé de ces larges étendues planes, sans terre, sans végétation, que la décomposition superficielle de la granulite a parsemée d'énormes dalles entassées en un pittoresque chaos. Il y rencontre même un petit étang. L'île de Penfret est plus haute, L'Ile aux Moutons a conservé, en témoins de son relief antérieur, de curieux rochers sapés à la base. Les Glénans furent occupés à l'époque néolithique et recèlent des trésors archéologiques. On n'y brûle plus guère le goëmon; le sol est peu fertile; on peut tout juste élever quelques bestiaux.

Seul, le Loch est exploité à la manière léonarde par un fermier originaire de Plouguerneau. Mais la variété de leurs aspects, la tranquillité de leurs eaux, le développement de tourisme quimpérois sauveront les Glénans de l'oubli.

Ces terres semblent l'un des rares coins rebelles à la vie moderne. Les promeneurs qui vont pêcher à Béniguet et à Quémènes n'en ont pas changé l'aspect, et l'hôtel de Saint-Nicolas n'a pas suscité d'émules. Longtemps encore ces petits îlots, reliques du passé, terroir inviolé des Bretons, resteront une image de ce qu'est de moins en moins la Bretagne intérieure, l'Arcoat.

Telles sont les principales idées que développa M. Guilcher. Au cours de son exposé, il projeta sur l'écran les vues les plus caractéristiques de ces îles si proches de nous à vol d'oiseau et pourtant si mal connues. Sa conférence se termina au milieu des applaudissements du public, heureux de voir augmenter d'une brillante unité la liste des conférenciers qu'il entend avec plaisir et avec profit. Cette causerie fut donnée d'ailleurs, en soirée comme en matinée, devant des salles combles.

Pierre de KERSANTON.

Compte rendu de la conférence d'André Guilcher le 7 octobre 1936, au Cercle universitaire de Brest.

Ce sont les îles du plateau molénais: Béniguet, Morgol, Lytiry, Quéménès et son lédénès, Trielen le lédénès de Molène, Bannec, et Balanec. Séparé du continent par le chenal du Four, s'effilochant au Sud dans la chaussée des Pierres Noires et vers l'Ouest dans celle des Pierres vertes, le plateau molénais étire ses îles chauves en une mince bande qui par beau temps, sera très accore. Cédons à l'invite, et partons l'explorer.

Malgré le courant de marée, une demi-heure suffit à aller du Conquet à Béniguet. De là l'on se rend encore plus vite aux autres îles. De longs cordons de galets, plus rarement de sable, réunissant des têtes rocheuses entre elles, voilà la constitution d'une grande partie de nos îles. Il est vrai que le sol de l'île est malgré tout hors de l'atteinte des plus hautes mers actuelles. Il n'en dépend pas moins étroitement de la mer, qui l'a formé. Les dunes, qui constituent la moitié de Béniguet, se sont nourries à l'estran ; et nous savons aujourd'hui que la mer, d'un niveau autrefois plus élevé, a accumulé ici des galets en d'anciennes plages, que nous retrouvons aussi bien à Trielen qu'à Quéménès, Balanec et Béniguet. Toujours en travail, et détruisant aujourd'hui ces îles qu'elle a autrefois édifiées, elle sape ces galets en petites falaises, qui en s'échouant libèrent leurs éléments, destinés, en s'amenuisant toujours, à édifier de nouvelles grèves. Le cycle se poursuit, lent mais inexorable.

Ainsi nous apparaissent ces îles perpétuellement allongées par la mer sur tel point et menacées de sapement sur tel autre. Exposées de plein fouet aux vents du large, couvertes seulement d'une herbe rase, environnées de hauts fonds dangereux, rien ne semblait y appeler l'homme. Et il est pourtant venu. Il y est venu de très bonne heure, et les hommes qui ont érigé à l'époque néolithique les menhirs et les dolmens ont habité Molène et son Lédénès, Quéménès et Béniguet, peut-être, sans doute même aussi les autres. Les monuments mégalithiques en effet ne manquent pas et l'on rencontre même à Béniguet une accumulation de coquillages fossiles, sans doute débris de cuisine laissés par ces anciennes civilisations.

Aujourd'hui non plus, ces îlots ne sont pas déserts. Du continent même, on y aperçoit des habitations. Un fermier vit dans chacun des plus grands îlots : à Balanec, à Trielen, à Quéménès, à Béniguet. Il loue son île au propriétaire auquel elle appartient, et en temps ordinaire ce sont là des fermiers aisés, gagnant plus de 100000F par an. La ferme de Béniguet, la plus grande il est vrai, a belle allure avec ses multiples bâtiments, malgré le cadre sauvage dans lequel elle s'élève et ses murs de forteresse destinés à supporter l'assaut des vents d'Ouest.

Le personnage curieux n'est pas le fermier: ce sont les valets. Sans doute, ceux d'entre vous qui sont allés pêcher la crevette à grande marée, à Béniguet où à Quéménès, en ont-ils vu, un dimanche matin, fouillant les trous de roches de leurs longs crocs et proposant aux touristes pour quarante sous, deux ou trois homards et congres permettant aux Tartarins pêcheurs un succès facile à leur retour au continent...En vérité, ces valets ne courent pas ainsi les grèves à longueur de semaine. Au nombre de dix ou quinze par ferme, ces gens ont le niveau de vie le plus bas qui se puisse imaginer. Seuls de mauvais sujets, interdits de séjour dans leur commune, acceptent de faire ce métier de relégués. Logés sur la paille dans des crèches, ils sont soumis à un demi-servage. Le fermier doit d'ailleurs les surveiller étroitement pour éviter les mauvais coups. Il distribue à chacun plusieurs litres de vin le dimanche, et sur la semaine ils ne boivent pas. C'est le seul moyen que l'on ait trouvé d'obtenir d'eux du travail dans les maigres champs de seigle et de pommes de terre, ou au brûlage du goëmon. La grande ressource du fermier est en effet la fabrication de la soude, dont je vous parlerai plus loin.

Le fermier, sa famille et ses valets habitent seuls dans l'île en hiver. Mais la belle saison voit arriver dans les îles de bien étonnants immigrants. Tous les ans, vers la fin de février ou le début de mars, arrive dans l'archipel une flottille de minuscules bateaux, sortes de grands canots aux coques uniformément goudronnées. Ce sont les Pagans de Plouguerneau ou de l'Aberwrac'h qui viennent faire la saison du goëmon. Seuls en effet les rudes paysans-pêcheurs de la cote des Pagans, de la cote des abers, pratiquent cette immigration temporaire

si curieuse et si comparable aux remues alpestres. Avec leurs bateaux, gréés seulement d'une trinquette et d'une grand'voile, et ne calant guère, lorsqu'ils sont sur lest, plus d'un mètre d'eau, ils craignent moins les hauts fonds rocheux du plateau molénais que s'ils avaient des bateaux plus forts. S'échouent-ils, si le temps est beau ce n'est pas grave : on descend dans l'eau jusqu'à mi-corps et on pousse le bateau. Si le temps est mauvais, le pigouillier comme on l'appelle, a malheureusement peu de chance de sauver sa barque. Pourtant, extrêmement téméraire, il n'hésite pas à sortir par des mers très dures. Son bateau a beau être creux (c'est-à-dire non ponté) et sans quille, de sorte qu'il est à la merci du paquet de mer qui le remplira ou du coup de vent qui le fera, comme l'on dit «charger», c'est-à-dire le couchera sans qu'il puisse se relever, le pigouillier cependant sillonne le chenal du Four et les chenaux qui séparent les différentes îles, par des temps qui effraient les trop paisibles pêcheurs du Conquet, possesseurs pourtant de bateaux plus grands et plus solides. J'en ai vu quitter le Conquet par très forte brise d'Ouest, et louvoyer pour tâcher d'atteindre Béniguet en évitant de leur mieux les décharges du courant de marée, c'est-à-dire les endroits où, par suite de hauts fonds, les vagues se creusent, deviennent très courtes et déferlent dangereusement. Trouvant dehors un temps impraticable, ils rentraient au Conquet, puis croyant sentir une accalmie, repartaient, et ainsi, deux, trois fois, jusqu'à ce qu'ils puissent passer et regagner leur île.

Plan des îlots du plateau molénais dressé par André Guilcher été 1936 (en rouge les phares)

Les voici donc arrivés au début du printemps. Quelques rares vont pêcher le homard et apportent avec eux leurs casiers, les autres amènent une charrette démontée et un cheval. Ils sont deux à bord, souvent le père et le fils, plus souvent deux hommes d'âge car les jeunes se détournent de plus en plus de ce métier. Ils vont s'installer dans l'une des îles jusqu'à la Saint-Michel. Où vont-ils loger? Le fermier n'a pas de trop de tous ses bâtiments pour loger ses valets, ses chevaux, ses vaches et ses porcs. D'ailleurs des pigouilliers occupent aussi des îles sans fermiers, comme Bannec, les deux Lédénès et Lytiry. Cherchons bien cependant, et nous verrons, tapies au creux d'une dune, à l'abri du vent, des cahutes en pierres sèches, hautes d'environ 1m50, sans fenêtre, recouvertes de tôle ondulée ou de bâches goudronnées que retiennent de grosses pierres. C'est là que notre équipage va vivre. Le cheval loge dans un gourbi nécessairement un peu plus haut d'entrée et de «plafond», si l'on peut dire. Le pigouillier loue le tout 600F par an, y compris un carré de dune pour faire paître le cheval et sécher le goëmon. Extrêmement ingénieux, il tire le meilleur parti possible de son abri rudimentaire : l'intérieur surprend en général par sa propreté : deux hamacs, une table, des étagères, des sortes de solives où s'alignent une quinzaine de pains, une cheminée pour faire bouillir le café que l'on boit toujours noir et très fort, souvent sans sucre. La chaleur est intolérable en été, mais on ne s'en plaint pas. Le pigouillier aime son gourbi, et est fier de le faire visiter. C'est là qu'il dort, bercé par le vent qui frôle la toiture, ou réveillé par les innombrables lapins qui pullulent dans les îles et viennent la nuit trotter sur les toits adossés à la dune. Toutes les fois que le temps le permet, le pigouillier part couper du goëmon. Il néglige le goëmon d'estran, très mélangé et peu riche en iode, et s'en va couper les laminaires qui affleurent à basse mer de grande marée. Il part à marée descendante, mouille en un endroit propice, et pendant plusieurs heures les deux hommes coupent et ramènent à leur bord, au moyen de faux emmanchées à des gaules de plusieurs mètres de long, les précieuses plantes sous-marines. Si on est en morte eau, et si le vent ride la surface de l'eau, les algues sont profondes et peu visibles: on ne ramènera qu'une faible charge, une charretée seulement peut-être. Si l'on est en grande marée par temps calme, la récolte est facile et l'on pourra récolter peut-être quatre ou cinq charretées.

Mais la mer monte. Le courant augmente de force et couche les laminaires sur le fond. Il est temps de partir. On lève l'ancre, on hisse les voiles. La récolte a été bonne, le plat bord du bateau est au ras de l'eau et de chaque côté traînent dans la mer les longues algues brunes qui, au centre, s'accumulent en une lourde charge. Un homme est à la barre, l'autre pompe sans arrêt pour évacuer l'eau qui dégoutte du goëmon dans la cale: on sera toujours allégé d'autant pour les passages difficiles, où pendant cent mètres il va falloir remonter le courant qui jusque là poussait le bateau. Le moteur est inconnu des pigouilliers. On saisit les avirons et les deux hommes se mettent à souquer, une demi-heure, une heure, deux heures s'il le faut, en longeant les roches pour éviter le gros du courant. L'homme de barre tient celle-ci entre les jambes pour pouvoir souquer des deux mains. Enfin l'on passe. Heureusement car sans cela il n'aurait pas été possible de débarquer le goëmon ce soir.

Le bateau va échouer dans une grève tranquille, à proximité de son carré de dune. L'un des hommes va chercher le cheval et la charrette, dont l'utilité va maintenant se révéler. Le cheval entre dans l'eau jusqu'au ventre, et les deux pigouilliers chargent la charrette. Quand le bateau est vide, on va l'amarrer à son corps mort pour que demain il soit à flot au moment du départ, et l'on revient à terre dans un minuscule canot annexe, noir comme son grand frère et où le moindre mouvement compromet l'équilibre.

Le goëmon est alors étalé sur la dune. Dans quelques jours, quand il sera suffisamment sec, on le mettra en tas. Quand une grande quantité est récoltée, on le met à brûler dans de grands trous oblongs creusés dans la terre et garnis de grosses pierres. Bientôt le goëmon ne forme plus qu'un magma noir, visqueux, dont s'échappe une fumée âcre qui contient malheureusement une partie de l'iode. On brasse le magma avec de longues

barres de fer, on le laisse refroidir en pains d'un kilogramme. Il reste alors à vendre la soude, car tel est le nom de ce résidu, la plupart d'entre vous le savent d'ailleurs.

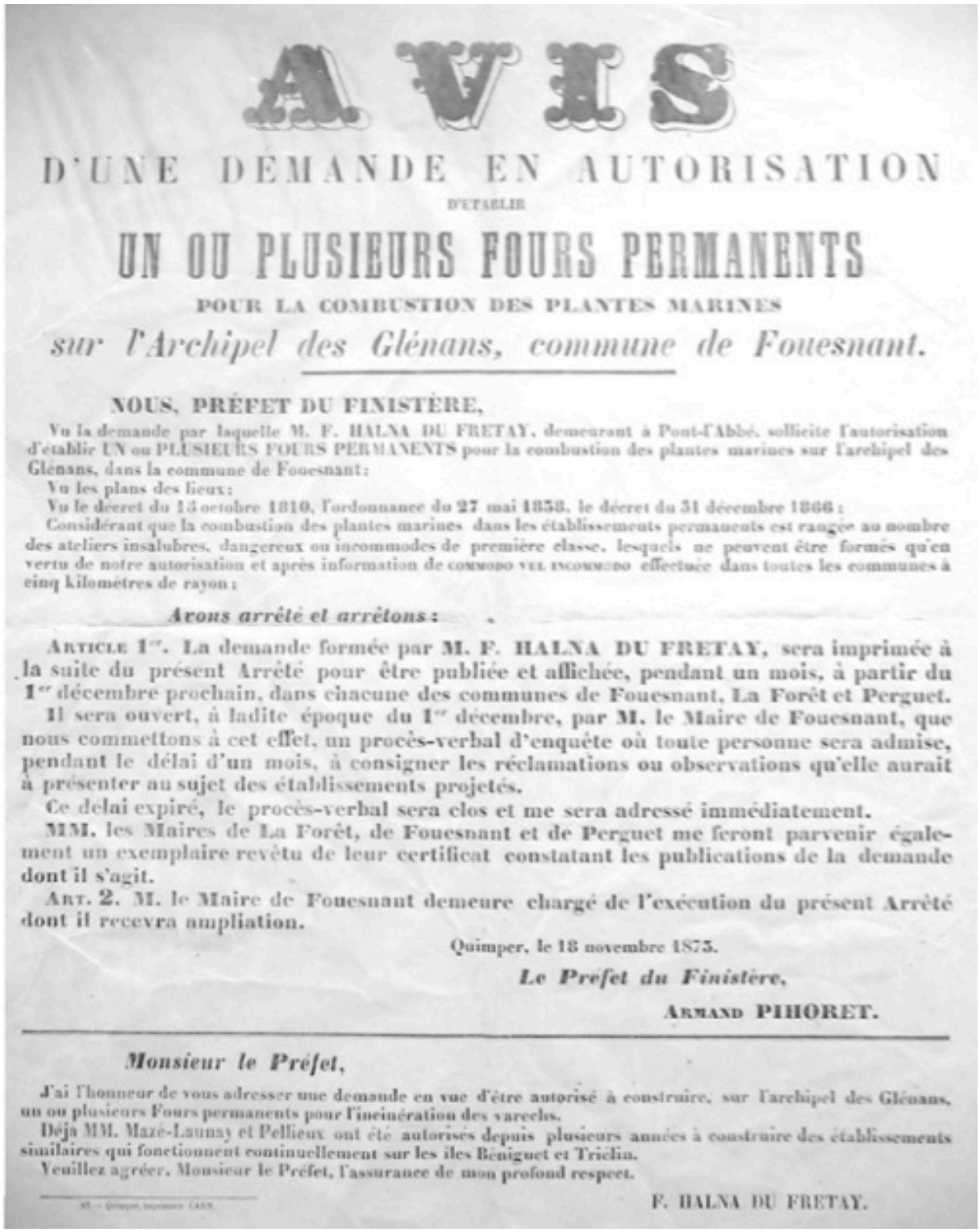

AVIS

D'UNE DEMANDE EN AUTORISATION

D'ETABLIR

UN OU PLUSIEURS FOURS PERMANENTS

POUR LA COMBUSTION DES PLANTES MARINES

sur l'Archipel des Glénans, commune de Fouesnant.

NOUS, PRÉFET DU FINISTÈRE,

Vu la demande par laquelle M. F. HALNA DU FRETAY, demeurant à Pont-l'Abbé, sollicite l'autorisation d'établir UN ou PLUSIEURS FOURS PERMANENTS pour la combustion des plantes marines sur l'archipel des Glénans, dans la commune de Fouesnant;

Vu les plans des lieux;

Vu le décret du 15 octobre 1810, l'ordonnance du 27 mai 1838, le décret du 31 décembre 1866;

Considérant que la combustion des plantes marines dans les établissements permanents est rangée au nombre des ateliers insalubres, dangereux ou incommodes de première classe, lesquels ne peuvent être formés qu'en vertu de notre autorisation et après information de COMMODO VEL INCOMMODO effectuée dans toutes les communes à cinq kilomètres de rayon;

Avons arrêté et arrêtons:

ARTICLE 1er. La demande formée par **M. F. HALNA DU FRETAY**, sera imprimée à la suite du présent Arrêté pour être publiée et affichée, pendant un mois, à partir du 1er décembre prochain, dans chacune des communes de Fouesnant, La Forêt et Perguet.

Il sera ouvert, à ladite époque du 1er décembre, par M. le Maire de Fouesnant, que nous commettons à cet effet, un procès-verbal d'enquête où toute personne sera admise, pendant le délai d'un mois, à consigner les réclamations ou observations qu'elle aurait à présenter au sujet des établissements projetés.

Ce délai expiré, le procès-verbal sera clos et me sera adressé immédiatement.

MM. les Maires de La Forêt, de Fouesnant et de Perguet me feront parvenir également un exemplaire revêtu de leur certificat constatant les publications de la demande dont il s'agit.

ART. 2. M. le Maire de Fouesnant demeure chargé de l'exécution du présent Arrêté dont il recevra ampliation.

Quimper, le 18 novembre 1873.

Le Préfet du Finistère,

ARMAND PIHORET.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser une demande en vue d'être autorisé à construire, sur l'archipel des Glénans, un ou plusieurs Fours permanents pour l'incinération des varechs.

Déjà MM. Maze-Launay et Pellieux ont été autorisés depuis plusieurs années à construire des établissements similaires qui fonctionnent continuellement sur les îles Béniguet et Trielin.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon profond respect.

F. HALNA DU FRETAY.

Avis d'enquête sur la demande d'installation de fours à soude aux îles Glénan, faite par Halna du Fretay en novembre 1873

Ainsi vit le pigouillier pendant la belle saison. Tous les quinze jours, un bateau se détache de la flottille, et va à Plouguerneau ou l'Aberwrac'h chercher le pain de ménage et le beurre dans les familles de tous ceux qui habitent son île. C' est ce qu'on appelle le courrier, d'un nom un peu ambitieux.

Au moment de la moisson, tout le monde s'en va, hommes et chevaux, aider ceux qui sont restés à la ferme. Puis au bout de dix ou quinzejours, les coques noires font à nouveau leur apparition dans les îles. Les pigouilliers y resteront jusqu'à la Saint-Michel, date de leur départ définitif.

Quelle est la récompense de ce travail pénible? Bien piètre récompense, en vérité ! Autrefois on a vu la soude se vendre jusqu'à 1800F la tonne. Un équipage, c'est-à-dire deux hommes, réussit à produire par an treize à quatorze tonnes. Un homme retirait donc 12 000F environ de la campagne. C'était déjà peu : mais que dire de la misérable somme que ces pauvres gens réussissent à gagner, la soude se vendant cette année de 500 à 900F? Alors que les valets de ferme, bien moins intéressants, gagnent un fixe de 6000F, les pigouilliers, souvent pères de familles nombreuses, ont gagné cette année de 3500 à 6300F! Il est vrai qu'ils tirent des ressources de leur ferme de Plouguerneau : mais on avouera qu'il faut du courage pour accepter de venir faire un métier pareil pendant huit mois de l'année, et pour gagner une somme aussi faible. On comprend maintenant pourquoi le maintien des décrets qui ont supprimer tout récemment le contingentement de l'iode, s'avère complètement impossible. Un abaissement du prix de la soude serait un coup mortel porté à ces moissonneurs obscurs, qui ne méritent pas que l'on se désintéresse d'eux, parce que jusqu'ici ils ont travaillé sans bruit et n'ont guère fait parler d'eux. Les pigouilliers des îles, il est vrai, sont de moins en moins nombreux. Cette année sept bateaux seulement sont venus à Béniguet, à peu près autant à Quéménès, un peu moins ailleurs. Il y a deux ans, un seul est venu à Lytiry; mais il faut considérer le nombre de ceux qui restent couper le goëmon sur la côte ; il faut aussi ajouter les fermiers, qui se livrent, au même travail et qui, pour être moins gênés parce qu'ayant plus de fonds d'avance, n'en seraient pas moins ruinés si les cours s'effondraient. Je m'en serais voulu de ne pas vous montrer cet aspect inquiétant de la vie dans les îles du plateau molénais. Ainsi ces pauvres terres si reculées ressentent-elles les contre coups de la vie moderne. Nous ne l'aurions guère soupçonné, lorsque tout à l'heure nous les observions du continent, écrasées sur les flots telles d'énormes baleines en sommeil.

«Transportons-nous maintenant, si vous le voulez bien, beaucoup plus au Sud. Traversons l'Iroise, franchissons, le Raz de Sein, longeons un instant ses hautes falaises. Laissons aussi au Nord l'immense grève de la baie d'Audierne. Nous voici en vue des terres basses de la presqu'île de Penmarch surmontée de ses deux phares. Tournons au Sud-Est, et bientôt nous verrons se profiler, face à la pointe de Mousterlin et ses longues plages qui barrent l'horizon à perte de vue au Nord, un nouveau groupe de terres basses et d'écueils. Ce sont les îles glénan. Aux Glénan on peut joindre l'île aux Moutons qui se trouve à mi-chemin entre l'archipel et la côte.

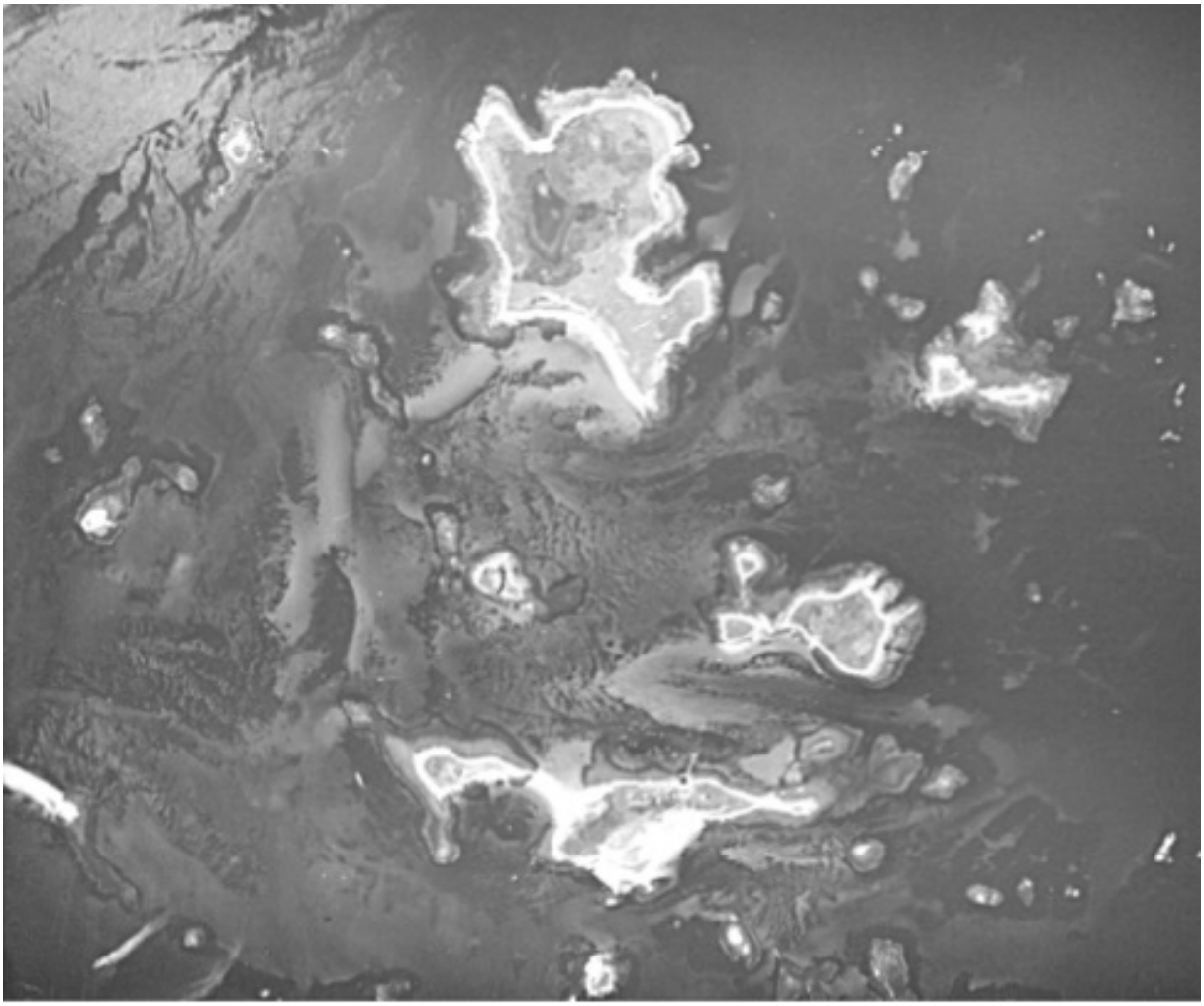

Vue aérienne des îles Glénan, prise en 1978 (cliché de l'Institut Géographique National). l'île Penfret n'apparait pas sur le cliché.

A vrai dire, les Glénan sont moins curieuses que l'archipel molénais, et c'est pourquoi je vous entretiendrai moins longuement. Elles ne sont pourtant pas, loin de là, indignes d'intérêt. Comme les autres, celles-ci ont été façonnées par la mer lorsqu'elle occupait un niveau de 7 à 8 mètres supérieur au niveau actuel. Aussi retrouverons-nous aux Glénan ces terres aplaties que nous avons vues au Nord. Plus déchiquetées même, moins recouvertes de terre végétale, sont les Glénan. Le promeneur qui débarque au Loc'h est frappé de ces larges étendues planes, sans terre, sans végétation, que la décomposition superficielle de la granulite a parsemées d'énormes dalles entassées en un pittoresque chaos. Que l'on pénètre à l'intérieur de l'île, pourtant si petite, et l'on découvre, parmi les joncs, un petit étang qui nous transporte par la pensée dans les landes de la Bretagne intérieure. Saint-Nicolas est toute différente : ce sont ici, comme dans le Nord, de longues langues de sable s'appuyant à des pointements rocheux et que l'île projette vers ses voisines Brunec et Bananec. A Penfret nous changeons encore de paysage : l'île s'élève jusqu'à près de 20 mètres, et fait figure d'Ouessant en miniature, de cet archipel méridional, avec son phare dont la situation rappelle, toutes proportions gardées, celle du Stiff. L'île aux moutons, si minuscule, a elle aussi ses particularités. Elle aussi aplanie autrefois par la mer, a conservé, en témoins de son relief antérieur, de curieux rochers sapés à la base à l'époque de cet ancien niveau marin, ressemblant aux rochers de Saint-Guénolé dont la forme a la même origine. Puis vers l'intérieur de l'île, ces surfaces planes s'enfouissent sous une mince couche de terre tapissée d'œillets marins.

La sauvagerie et l'isolement des Glénan sont donc grands : et cependant, on ne peut les comparer à ceux des îles du Nord. Est-ce cette diversité d'aspects, que nous n'avons pas trouvée là-bas et que nous rencontrons ici ? Est-ce cette élévation plus grande de Penfret, qui la soustrait davantage aux terribles tempêtes d'hiver ? Est-ce enfin une mer moins dure que dans le Nord ? Toujours est-il que si le plateau molénais est un reflet du Léon, les Glénan en sont un, si pâle soit-il, de la Cornouaille.

Les Glénan furent, elles aussi occupées à l'époque néolithique. Un article de l'Illustration, l'an dernier, a montré tout ce qu'elles recélaient de trésors archéologiques. Il y a une soixantaine d'années, elles nourrissaient encore une population assez forte pour que l'on se fût occupé de leur désigner un prêtre. Celui-ci un îlien de Sein, l'abbé Thymeur, résidait au Loc'h où les insulaires venaient le dimanche entendre la messe.

Mais tout cela a bien changé, et les Glénan sont dans une décadence bien plus profonde que les îles du Nord. L'îlot minuscule de Quignenec était autrefois habité : il n'y reste plus qu'une maison en ruines. Autrefois l'industrie de la soude était, ici aussi, florissante. Partout on rencontre des trous destinés au brûlage du goëmon, mais la plupart sont délabrés et ne servent plus. Il y a bien, il est vrai, encore quelques fermes dans les îles : à Drenec, au Loc'h, à Penfret. Mai ici point de ces grandes fermes aux nombreux valets que nous avons vues à Béniguet, Quéménès, Trielen et Balanec. Le fermier de Penfret ne produit que deux ou trois tonnes de soude par an et se contente presqu'uniquement de cultiver le maigre sol et d'élever quelques bestiaux. Seule le Loc'h est exploitée à la manière Léonarde : le fermier y produit vingt tonnes de soude par an. Il est vrai qu'il est originaire de Plouguerneau, et qu'il a apporté ici les méthodes de travail qui permettent de bons rendements dans le Nord. Mais à part le Loc'h, annexe économique du plateau molénais, ce genre de vie est ici en disparition.

Cependant, des pêcheurs cornouaillais viennent s' installer ici pendant la belle saison. Ces Cornouaillais, qui pêchent le homard, sont d'ailleurs un peu plus difficiles que les pigouilliers du Nord. Ils logent dans l' ancienne ferme de Saint-Nicolas, dans d'autres maisons bâties sur cette île et dans les casemates du vieux Fort Cigogne, château du taureau Cornouaillais qui, depuis V auban,

domine de sa haute tour l'archipel. La pêche est ici plus développée que dans le Nord, mais il s'agit seulement d'une petite pêche locale, qui n'a pas, loin de là, dans la vie maritime de la Cornouaille, l'importance qu'ont les îles molénaises dans la production de la soude du Léon.

La variété de leurs aspects et la tranquillité de leurs eaux sauveront sans doute cependant les Glénan de l'oubli des hommes. Si leur intérêt économique devient de plus en plus faible, du moins les facilités d'accès pour le touriste se sont elles beaucoup accrues ces derniers temps. En été, si vous le désirez, vous pourrez, partant de Quimper, vous rendre aisément en vedette à Saint-Nicolas où vous trouverez un bon hôtel. Du moins les autres îles conservent-elles encore la parure de leur isolement. Le touriste les contemple de loin, mais n'y débarque pas. Le petit étang du Loc'h où chantent les oiseaux aquatiques, les épais tapis d'œillets marins de Quignenec, de Brilimec ou Guiautec ne se sont livrés encore qu'à quelques initiés.

Tels sont ces îlots finistériens, si peu connus encore. Les curieux genres de vie des premiers, les aspects relativement variés des seconds méritaient peut-être qu'on les signalât. Peut-être pensera-t-on qu'à un moment où la Bretagne, immobile jusque là, s'est mise avec ardeur dans le mouvement et a doublé les étapes, les îlots finistériens vont bientôt perdre leur originalité et qu'il est temps de fixer ces aspects du passé. Tel n'est pas mon avis. Ces terres semblent être parmi les rares coins rebelles à la vie moderne. Les touristes, déjà depuis longtemps, s'en vont pêcher à grande marée à Béniguet et Quéménès. En ont-ils changé l'aspect ? L'hôtel Saint-Nicolas n'a pas suscité d'émules. On considère déjà comme étranges ceux qui, nés ailleurs, vont finir leurs jours à Ouessant. Tous les îliens de Sein, à part quelques gens retenus là par leurs fonctions, sont des autochtones ou au moins des pêcheurs bretons. A fortiori n'y a-t-il pas d'étrangers dans les îlots, et longtemps encore ces petites terres reliques du passé, terroir inviolé des Bretons, resteront une image de ce qu'est de moins en moins la Bretagne intérieure, l'Arc'hoat.

Photos prises par André Guilcher durant son périple aux îles Glénan en 1936. On peut reconnaître la ferme de Saint-Nicolas, l'île Penfret, les étangs du Loc'h, une plage vers Bananec, une vue du Loch avec la cheminée du four, les batiments de la ferme de Penfret et l'île aux Moutons.